



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

# RAPPORT ANNUEL 2016

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le 19 juin 2016 en Commission Déchets, et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref	8
Les faits marquants de l'année 2016	8
Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020	9
Indicateurs techniques	10
Indicateurs financiers	13

## PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire	16
La Direction EnviNet	17
Certification ISO 9001	18
Cartographie des processus	19
Organigramme	20
Moyens humains	21
Emploi et conditions de travail	22
Moyens matériels	24

## PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Animations et formations	26
Contrôle Qualité de la prestation de collecte	28
Médiation – Contrôle Qualité régie	29
Prévention et éco-responsabilité	30
L'accès à l'information et réponse téléphonique	31





# SOMMAIRE

## PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les services	34
Organisation générale de la collecte	36
Collecte des déchets de routine	39
Collecte en biflux	40
Collecte des huiles	41
Collecte des textiles linges et chaussures	41
Collecte du verre	42
ZOOM sur le Plan d'Amélioration de la Collecte	43
Le réseau des déchetteries	44
Nouveau guide des déchetteries	45
Encombrants	46
ZOOM lutte contre les dépôts sauvages à Biot	47
La plateforme de compostage	48
Zoom passage en porte à porte sur Tourrettes-sur-Loup	49
Valorisation des déchets	50
L'unité de valorisation énergétique	51
Le centre de tri	51
Le devenir de nos déchets	52

## PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Compte administratif – résultats	54
Compte administratif – fonctionnement	55
Comptabilité analytique	57
Coût de la compétence	57
Répartition des charges	58

## PARTIE 6 : PERSPECTIVES

Perspectives 2017	60
Glossaire	61



# Partie 1 : **SYNTHÈSE**





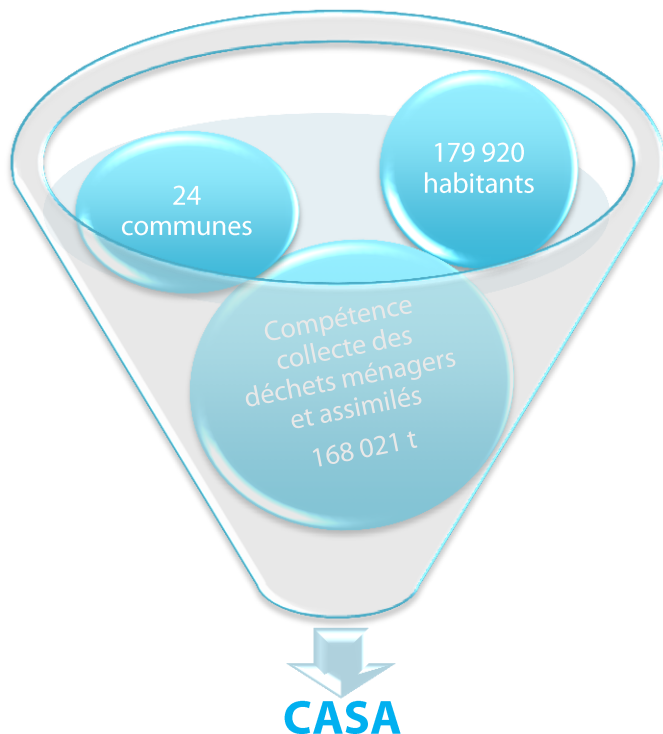
# Partie 1 : SYNTHÈSE

## La CASA en bref

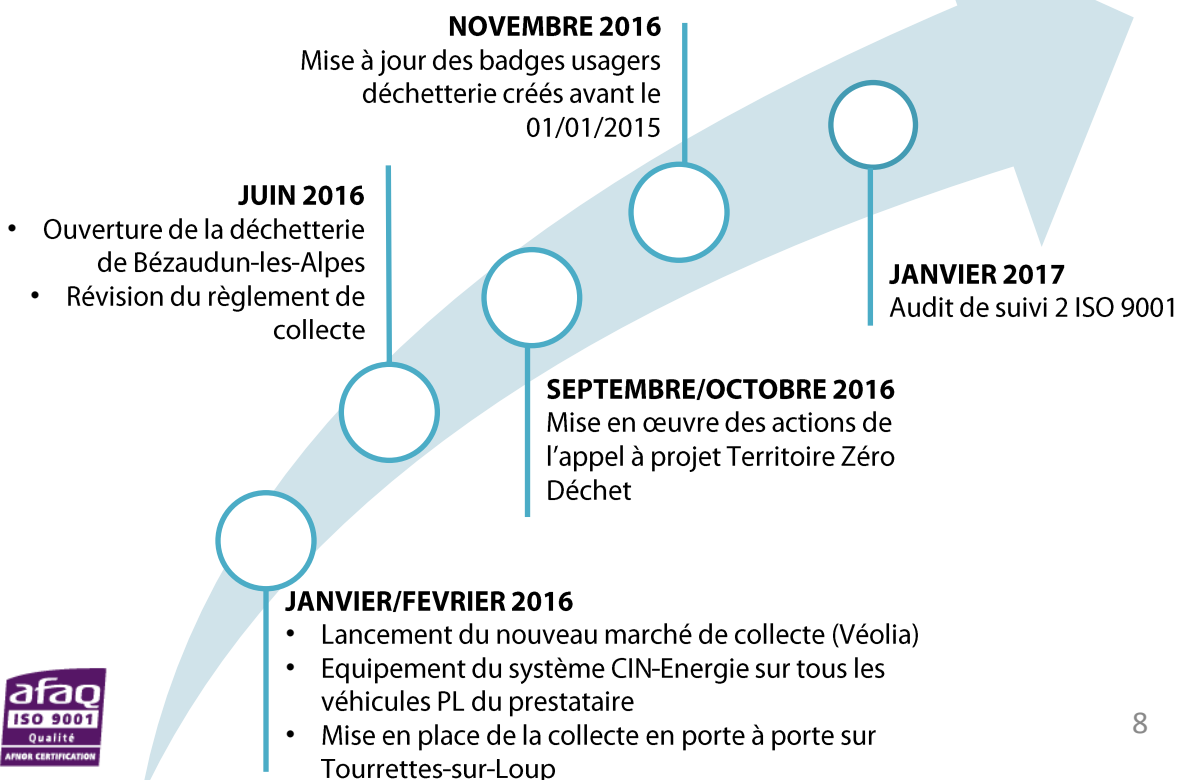
La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, mobilier ...



## Les faits marquants de l'année 2016







# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020

Evolution	Constats internes 2016	Analyse
<p><b>Objectif : Diminution de 7%</b> des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010)</p>	<p>934 kg/habitant de DMA</p>	<p><b>Augmentation de 1,1% des DMA par habitant depuis 2010</b> : principalement expliquée par une forte augmentation des apports en déchetterie et, notamment, des déchets végétaux</p>
<p><b>Objectif : Plafond maximum de 260 Kg</b> d'OMR par habitant en 2020 (<b>240 Kg maximum</b> en 2040)</p>	<p><b>463 kg d'OMR par habitant</b></p>	<p>Diminution de 9,4% depuis 2010 : expliquée par l'amélioration et l'extension des consignes de tri, la mise en place de collectes spéciales comme celle des Textiles-Linges-Chaussures (TLC). Ce plafond relativement élevé s'explique notamment par la fréquentation de nombreux touristes sur le territoire</p>
<p><b>Objectif : Stockage limité à 26%</b> en 2020 (18% en 2025)</p>	<p><b>11,5% des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</b></p>	<p>Globalement, le taux d'enfouissement est en diminution depuis 2010. De plus, il s'est toujours placé en dessous de l'objectif seuil maximum</p>
<p><b>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2</b> sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</p>	<p><b>0% d'incinération sans valorisation énergétique</b></p>	<p>Ce taux est le même depuis 2010</p>

Les évolutions graphiques débutent en 2010 (l'année de référence du Plan Déchet)

La Direction devra axer son travail sur la diminution globale des DMA notamment par la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », ce qui lui permettra d'être exemplaire vis-à-vis des objectifs du Plan Déchet 2015-2020.



# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs techniques

En 2016, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- ✓ La collecte des ordures ménagères : 83 233 t soit 463 kg/hab.
- ✓ La collecte sélective : 14 193 t soit 79 kg/hab.
- ✓ La collecte des déchets verts en PàP : 5 794 t soit 32 kg/hab. (118kg/hab. si l'on considère uniquement les 9 communes bénéficiaires de cette collecte)
- ✓ Les bornes à vêtements : 538 t soit 3 kg/hab.
- ✓ Les rendez-vous encombrants : 2 708 t soit 15 kg/hab.
- ✓ Les déchetteries : 61 555 t soit 342 kg/hab.

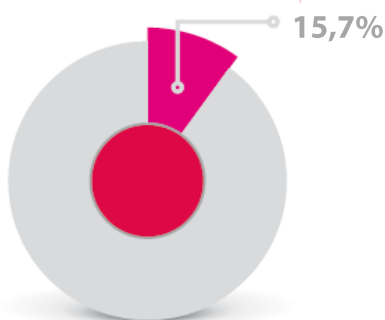
Le tonnage global collecté en 2016 connaît une diminution de 2 717 t soit 1,6% par rapport à l'année précédente.

Ce tonnage correspond principalement à celui de la collecte supplémentaire des encombrants liée aux intempéries de 2015. En 2016, le tonnage global est donc équivalent à celui de 2014 (+ 0,03% seulement).

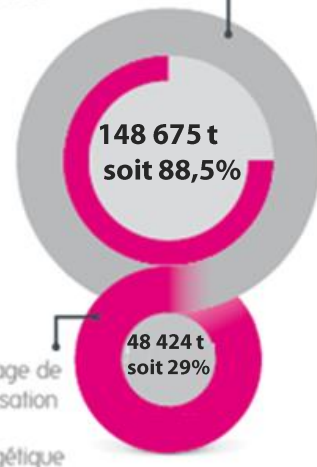
Principaux modes de traitement



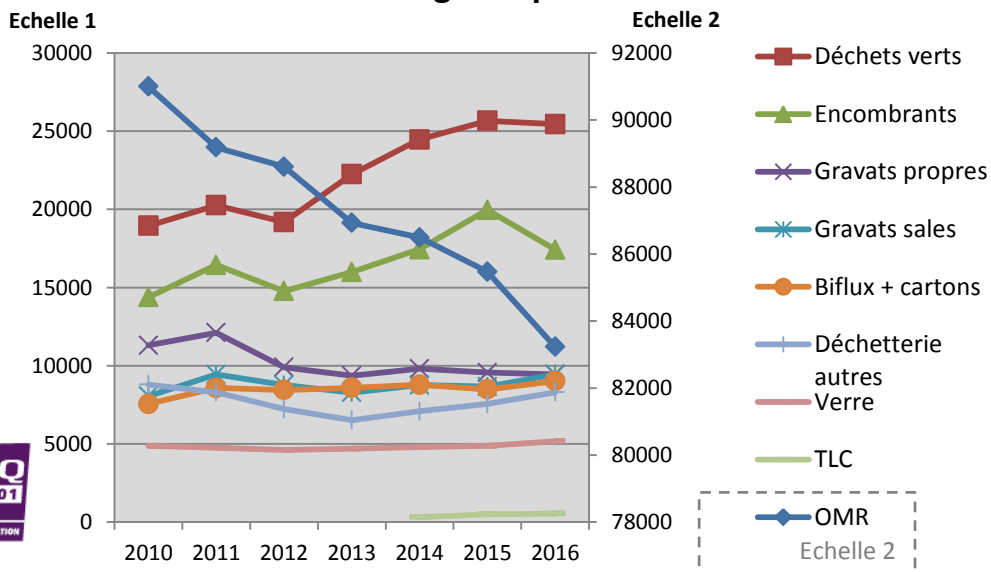
Taux de refus en 2016



Tonnage global dirigé vers une filière de valorisation



Evolution des tonnages depuis 2010





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 168 021 t - 934 kg/hab./an															
Déchets Occasionnels 64 801 t 360 kg/hab./an							Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 103 220 t 574 kg/hab./an								
Apports en déchetterie 61 555 t 342 kg/hab./an							RDV encombrants (Quai de transfert) 2 708 t 15 kg/hab./an	Textiles Linges Chaussures 538 t 3 kg/hab./an	Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 83 233 t 463 kg/hab./an	Déchets verts PàP 5 794 t 32 kg/hab./an sur les 9 communes concernées	Déchets collectés sélectivement 14 193 t 79 kg/hab./an				
Gravats 18 885 t 105 kg/hab./an	CS encombrants (hors quai de transfert) 14 711 t 82 kg/hab./an	CS recyclable 8 301 t 46 kg/hab./an				Compostage					CS Recyclables biflux 8 305 t 46 kg/hab./an	CS Cartons 715 t	CS Verre 5 173 t 29 kg/hab./an		
		Huiles 60 t 0,3 kg/hab./an	CS Mobilier 715 t 4 kg/hab./an	CS ferraille 847 t 5 kg/hab./an	CS bois 6 153 t 34 kg/hab./an	CS DEEE 526 t 3 kg/hab./an	Déchets verts (hors PàP) 19 658 109 kg/hab./an								

(La CS Cartons n'est pas calculée en Kg/hab. car ce tonnage ne concerne que les professionnels)

## Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2016 aux différentes échelles nationales

Matières	CASA	Valeur départementale	Valeur régionale	Valeur nationale
Déchets ménagers et assimilés	934	749	707	573
CS recyclables biflux	46	42	34	47
Verre	28	22	20	29

Dernières données disponibles Source ADEME/SINOE 2013 avec déblais et gravats

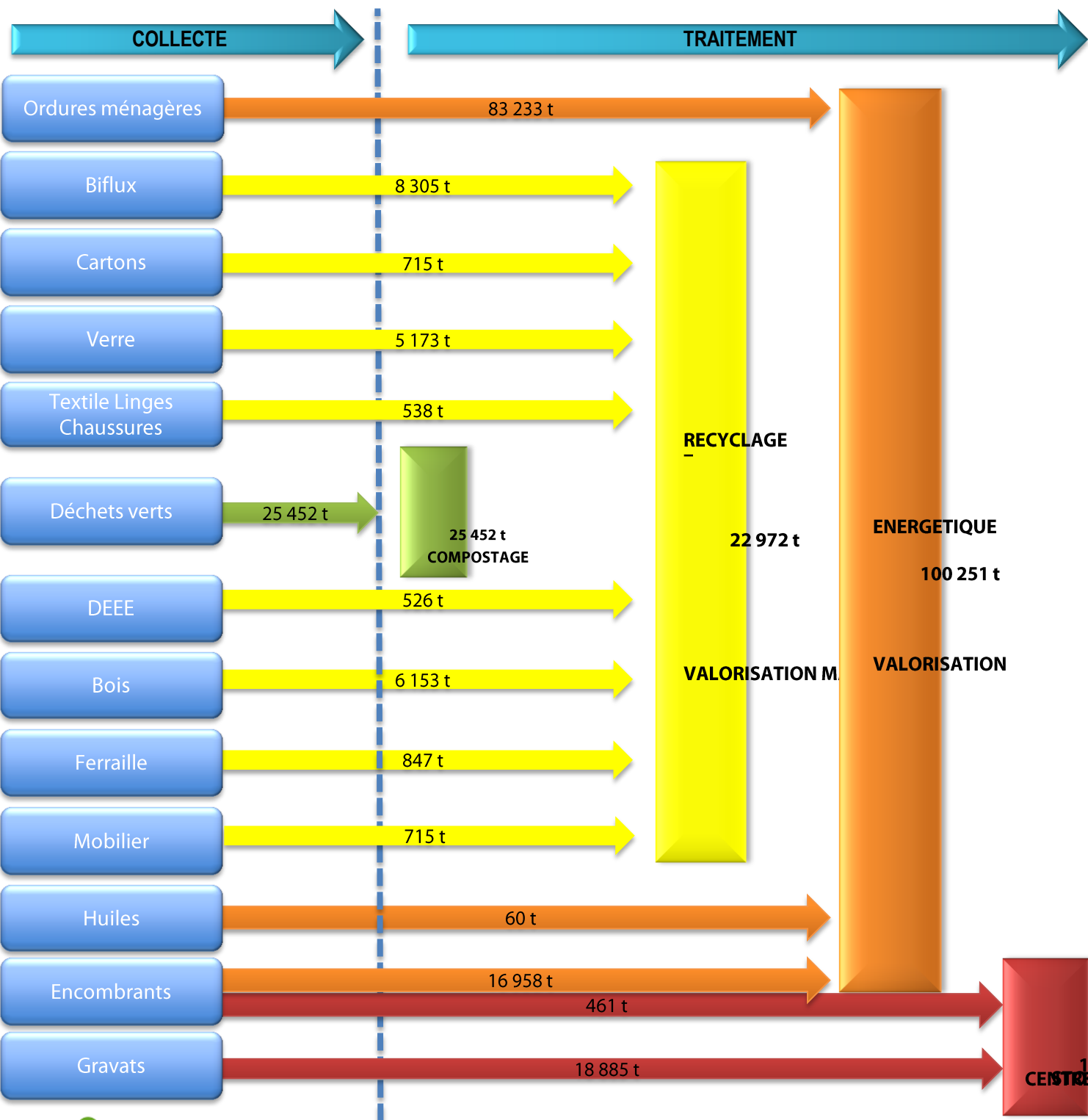
## Quelques chiffres concernant les déchèteries





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





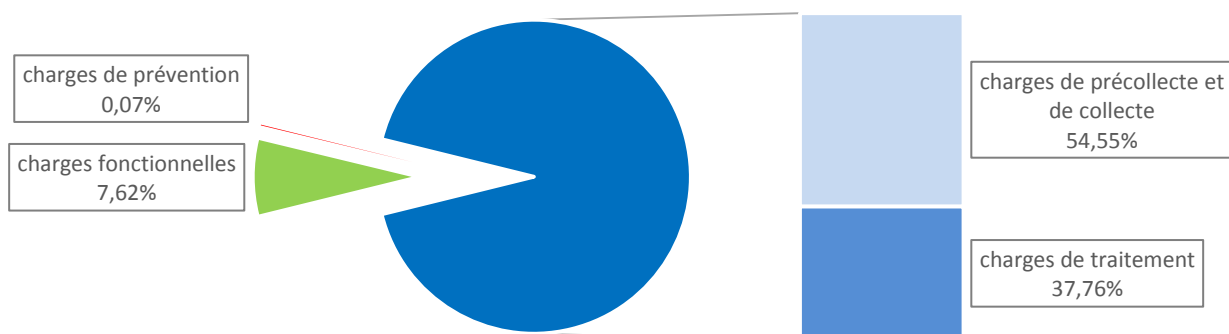


# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs financiers

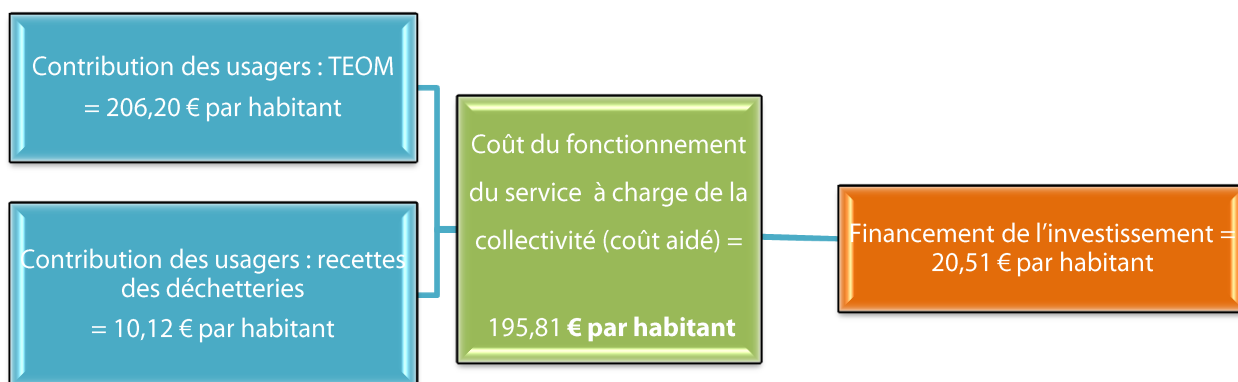


## Répartition des charges 2016



■ charges fonctionnelles   
 ■ charges de prévention   
 ■ charges de précollecte et de collecte   
 ■ charges de traitement

## Matrice des coûts – Coût complets





# Partie 2 :

# **PRÉSENTATION DE LA DIRECTION**





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

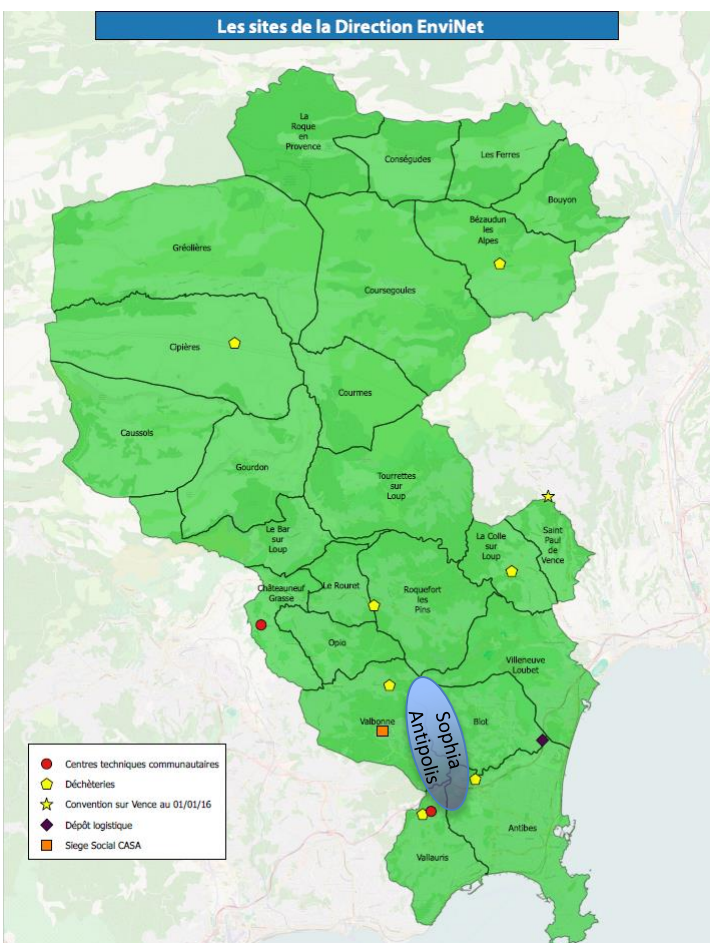
## Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 179 920 habitants (dernières données INSEE 2014).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



**Le haut pays** : représenté par des villages peu urbanisés.

**Le moyen pays** : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

**Le secteur technopôle** : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.

**La bande littorale** : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques accueillant les véhicules et agents de la régie, d'un réseau de 6 déchetteries qui permet aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles. De plus, un dépôt logistique permet le stockage des équipements de collecte.

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchetteries et la comptabilité.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

### LES AXES DE NOTRE POLITIQUE QUALITÉ 2016



Notre système de management de la qualité, encadré par la norme ISO 9001 version 2008 est le reflet de valeurs fondamentales telles que la sécurité, la qualité et l'innovation.  
Il constitue à nos yeux un outil précieux sur lequel nous nous appuyons pour améliorer en continu notre fonctionnement interne.  
La finalité est de contribuer à l'amélioration du service rendu auprès des usagers tout en visant l'efficacité.  
Dans notre volonté d'amélioration permanente, nous entreprenons d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements, et ainsi faire bénéficier nos parties prenantes des progrès accomplis.



Notre objectif : exemplarité et qualité du service public d'élimination des déchets

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction EnviNet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficace auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction souhaitait fédérer la totalité des agents autour d'un projet commun où tout le monde aurait un rôle à jouer.

En 2016, le premier cycle de certification, débuté en 2014, prend fin avec l'audit de suivi 2 réalisé par AFNOR Certification en début d'année 2017. La certification ISO 9001 est maintenue pour l'ensemble de la Direction et les axes de la politique qualité sont reconduits.

### Quelques actions phares :

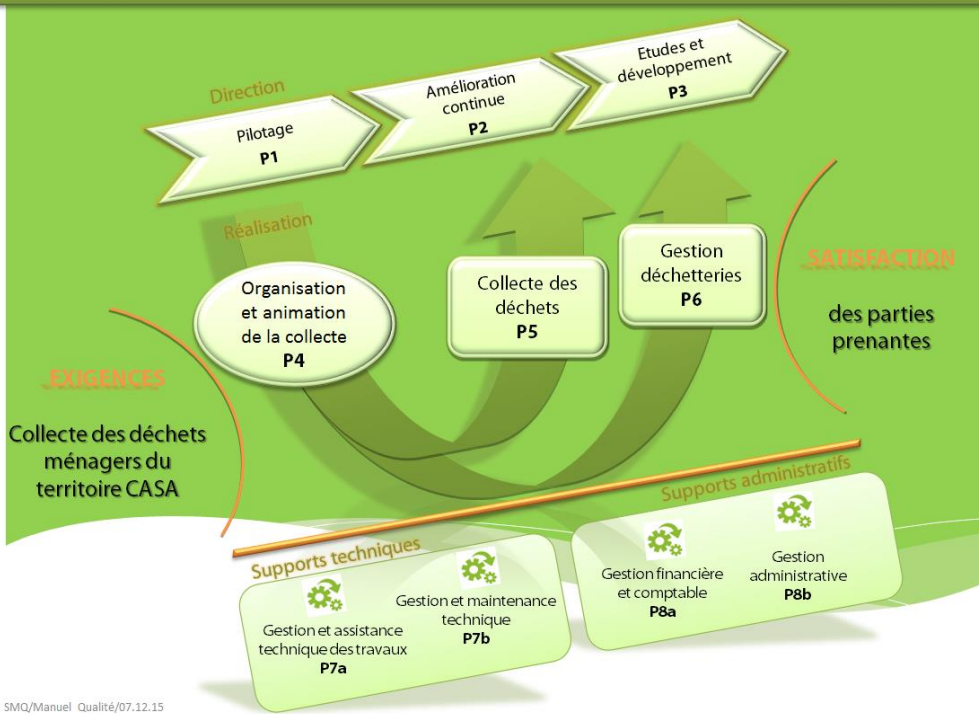
- ✓ Mise en place des audits de collecte liés au comportement, la sécurité et la qualité du travail réalisé
- ✓ Evolution de l'outil ATAL (méthodologie de suivi liée aux sinistres)
- ✓ Travail sur l'outil de suivi du plan d'actions unique EnviNet (« Tâches » sur SharePoint)
- ✓ Travail sur le suivi des doléances et les Tableaux De Bord (TDB) pour la régie + coordination avec le prestataire pour la mise en place d'un outil de suivi unique
- ✓ Poursuite de l'organisation de la Gestion Electronique Documentaire (GED)
- ✓ Mise en place d'envois automatiques de mails d'information aux usagers des déchetteries
- ✓ Mise en place d'une carte interactive recensant tous les PAV et modalités de collecte à destination des usagers sur le site [www.casa-infos.fr](http://www.casa-infos.fr)



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Cartographie des processus

### Cartographie des processus Envinet



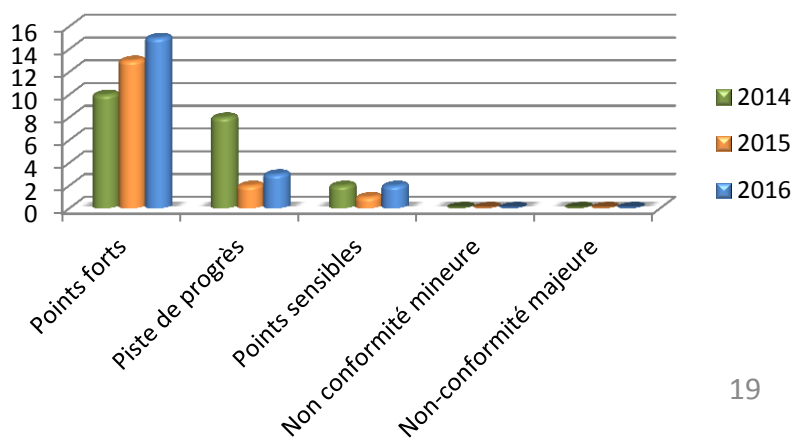
La description de l'organisation de la Direction permet de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.

## Résultats de l'audit de suivi 2 :

L'auditrice AFNOR a noté dans son rapport que « Dès le premier cycle d'audit, le SMQ a atteint un bon niveau de maturité grâce à une implication forte à tous les niveaux et un travail d'équipe remarquable. La qualité fait partie du quotidien de l'organisme. »

Maintien de la certification ISO 9001 pour l'intégralité des sites et des services de la Direction EnviNet.

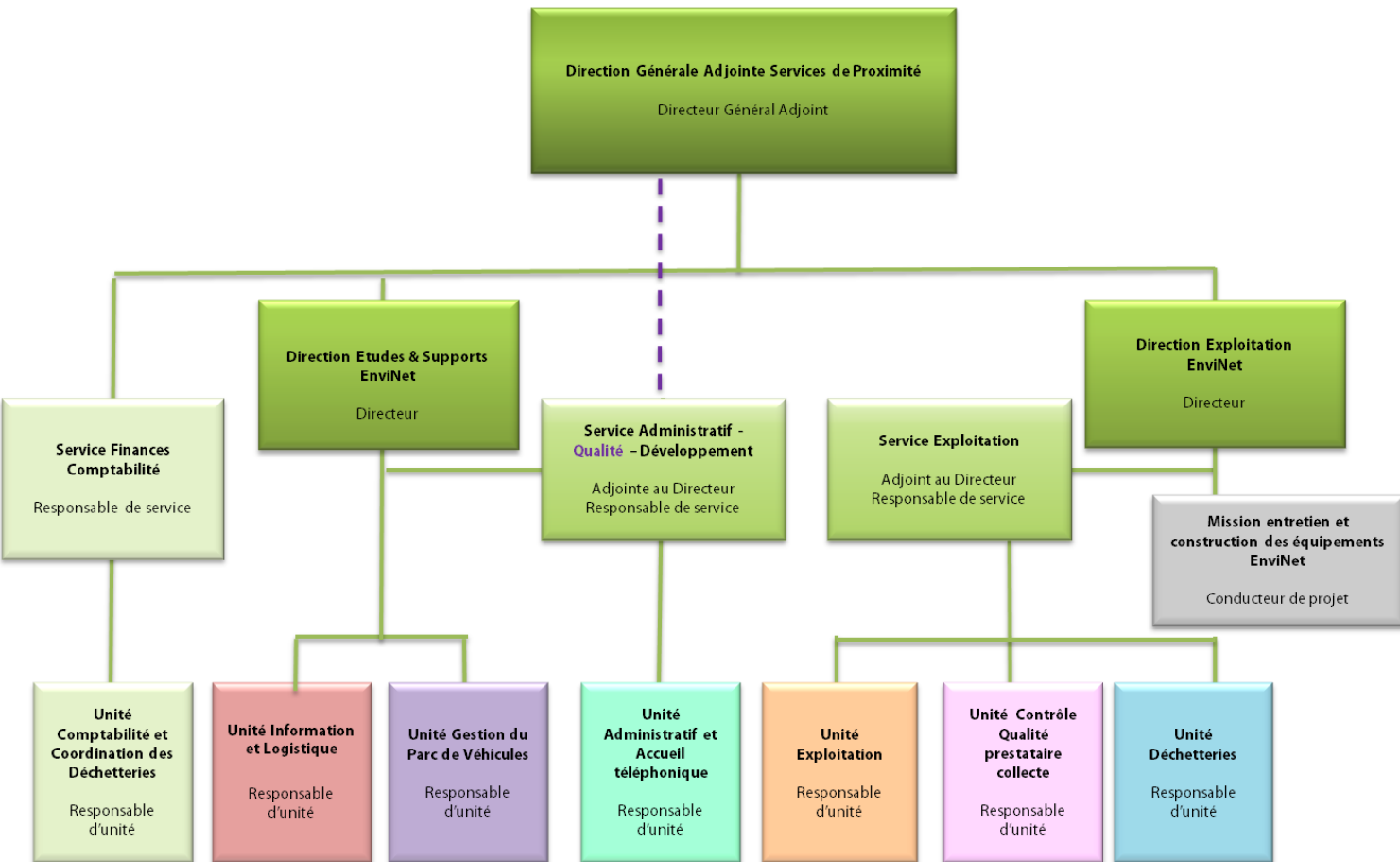
### Cycle d'audits de certification ISO 9001





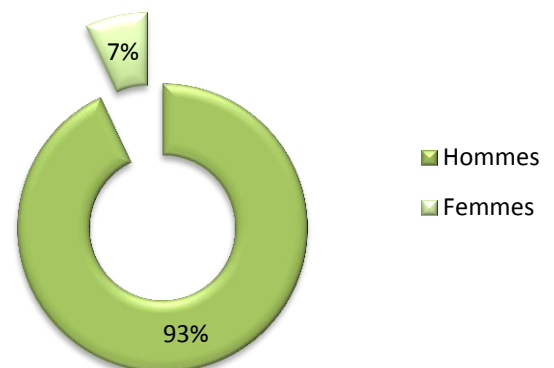
# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Organigramme



## Ration hommes/femmes

La féminisation du métier est un enjeu national. La CASA possède désormais 7% (1% de plus que l'année précédente) de femmes au sein de la Direction EnviNet.







# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Des métiers  
au service de  
la collecte

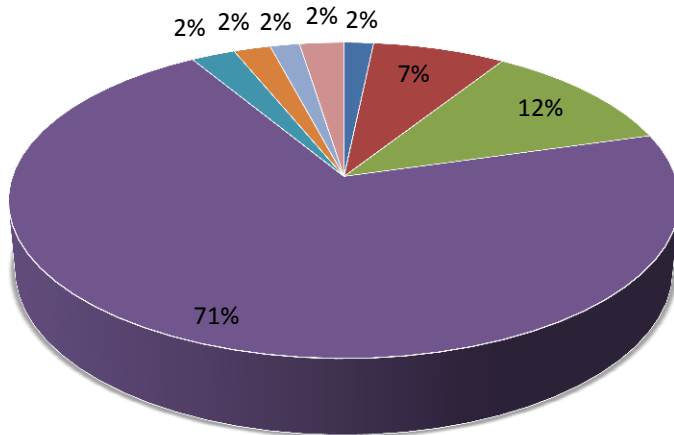
## Moyens humains

L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction EnviNet :

- ✓ Les ripeurs et les conducteurs pour collecter les déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et d'unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les agents des déchetteries pour la gestion des sites.
- ✓ Les contrôleurs qualité pour veiller à la bonne exécution des prestations et apporter des actions correctives sur les anomalies.
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte
- ✓ Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.

Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet.

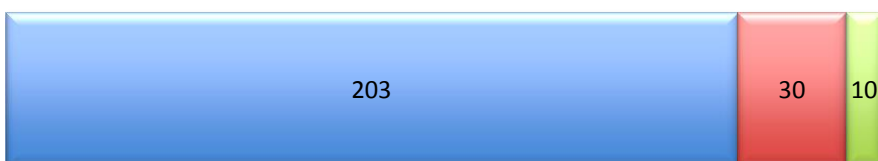
### Répartition du personnel



- Unité Gestion du Parc de véhicules
- Unité Information et logistique
- Unité Déchetterie
- Unité Exploitation
- Unité Contrôle qualité
- Unité administrative et accueil téléphonique
- Unité comptabilité et coordination des déchetteries
- Direction

### Répartition des contrats

- Titulaire CNRACL
- CDD
- Stagiaire CNRACL



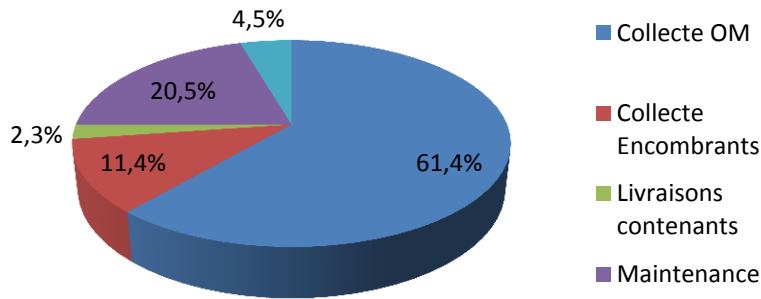
203 agents  
titulaires  
30 agents  
contractuels  
10 stagiaires



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Emploi et conditions de travail

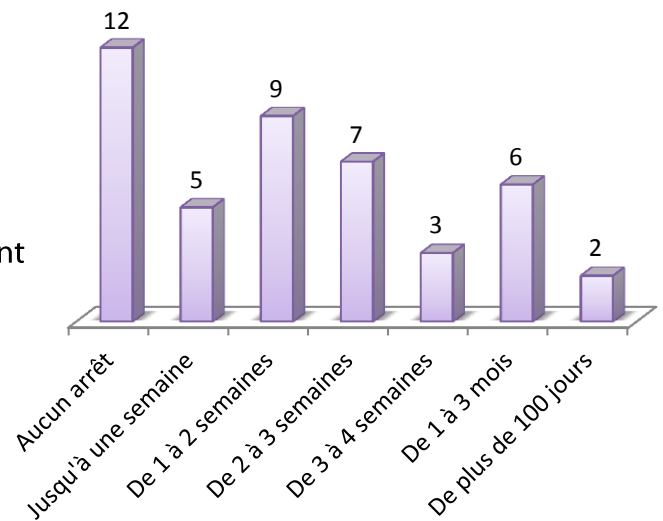
### Répartition des accidents de travail par type d'unité



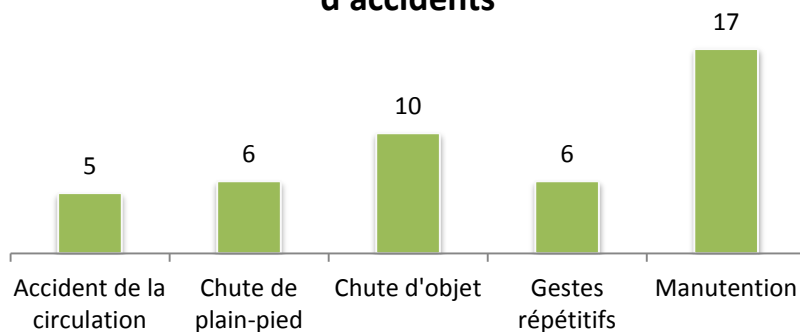
Les accidents liés à la collecte représentent plus de 77% du total des accidents liés à la Direction EnviNet. C'est l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en termes d'effectifs.

Plus de 70% des accidents ont généré des arrêts de travail.

### Durée des accidents de travail



### Répartition des différents types d'accidents



La majorité des accidents de travail ont lieu suite à la manutention ou à la chute d'objets.

En 2016, le nombre d'accidents de travail a diminué de 34,3% par rapport à 2010. Cela s'explique par la mise en place de nombreuses actions de prévention (détaillées en page suivante) permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les risques d'accidents de service.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



En 2016, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés telles que :

- ✓ Formation à la sécurité incendie (manipulation des extincteurs)
- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Formalisation de conventions tripartites dans le domaine privé imposant les conditions de sécurité routière
- ✓ Formation Déchets Diffus Spécifiques pour les déchetteries
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ Formation habilitation électrique
- ✓ ¼ d'heure sécurité et qualité
- ✓ Mise en place des audits de collecte
- ✓ Formation gestes et postures
- ✓ Formation H&S sur les risques spécifiques à la collecte
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail (SST)

Depuis le mois d'octobre, 11 audits de collecte prestataire ont été menés ainsi que 220 audits pour la collecte en régie sur l'intégralité de l'année 2016. Les quarts d'heure sécurité portent principalement sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ou sont basés sur les thématiques déroulées durant l'audit, à savoir le comportement, la sécurité ainsi que la qualité du travail.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Moyens matériels

En 2016, la collecte des déchets est assurée au moyen de 107 véhicules dont 69 appartiennent à la CASA et 38 aux prestataires privés. Parmi ces véhicules :

- ✓ 3 BOM 21m<sup>3</sup> transfert
- ✓ 44 BOM 7 à 20 m<sup>3</sup>
- ✓ 13 BOM et mini bennes 5 à 9 m<sup>3</sup>
- ✓ 20 camions plateaux
- ✓ 11 camions grue 15 à 20m<sup>3</sup>
- ✓ 2 micro bennes électriques



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.

Les contremaitres, les contrôleurs qualité, les déchetteries ainsi que l'encadrement d'EnviNet disposent de 53 véhicules pour l'exercice de leurs missions (services annexes à la collecte des déchetteries).

En 2016, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant.

Plusieurs événements le justifient :

Plus de la moitié des véhicules sont équipés de pompe à débit variable. C'est un système de pompe hydraulique à débit variable, selon le type d'utilisation, couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur. De plus, 2 BOM sont équipées des systèmes CIN-ENERGIE (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage) et STOP-START and GO.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : réduit les nuisances sonores et les émissions de carbone.



Les nouveaux achats de véhicules types poids lourds sont à la norme Euro 6.

Les utilitaires de moins de 3,5 t sont passés sur le système FAP (filtre à particules).

Enfin, 100% des chauffeurs ont bénéficié d'une formation à l'éco-conduite réalisée en interne lors de leur arrivée au sein de la Direction. Cette formation a permis de sensibiliser les agents à adopter une conduite dite « rationnelle ».

# Partie 3 :

# **PRÉVENTION ET COMMUNICATION**





# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Animations et formations

Afin de relayer au mieux les informations relatives à la gestion des déchets envers l'ensemble de la population, les ambassadeurs du tri de la DEN œuvrent sur plusieurs axes :



La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par le **service technique de proximité** (étude de mise en place du tri, sensibilisation en porte à porte, distribution de composteurs, etc.) et, d'autre part, par le **service animation** (projets pédagogiques en milieu scolaire, formations spécifiques, évènementiel, etc.)

Les animations en milieu scolaire ont pour objectif **d'informer, sensibiliser les enfants, qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille, ainsi que former les écocitoyens de demain.**

Le service apporte un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe ainsi que celui de l'école via des outils ludiques et pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2016/2017 plus de 100 classes primaires, collèges et lycées ont été sensibilisées à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets, soit environ 2 600 enfants par le biais de différents projets pédagogiques sur la découverte du monde du recyclage tels que les projets sur le verre, le plastique, le papier, les textiles, les DEEE, les macro-déchets, ou le compostage.

Plus de 350 interventions ont été réalisées au cours desquelles les enfants sont amenés à être acteurs des projets en participant à des actions concrètes comme la réalisation de vidéos de sensibilisation à l'écoresponsabilité, des visites de centre de tri, des nettoyages de sites ou la mise en place de composteurs ou de collectes spécifiques au sein de l'école.







# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Dans le cadre d'un soutien à des projets d'éco-citoyenneté, le service animation a effectué des formations à destination d'entreprises, de personnel de lycée, de personnel de cantine, d'animateurs extra-scolaires afin d'apporter la connaissance et les outils nécessaires à la compréhension des problématiques des traitements des déchets ainsi que leurs solutions.

Ces formations s'accompagnent d'un soutien logistique géré par le service technique des ambassadeurs (mise en place de bacs de tri, bornes à piles, composteurs).



## ZOOM : la communication engageante

Forte de son expérience de 2015, la Direction EnviNet a continué d'appliquer la méthode de communication engageante lors des démarches de sensibilisation effectuées par les ambassadeurs du tri. En effet en 2016, ce sont sur les secteurs d'Antibes Juan-les-Pins, quartier de la Fontonne et Villeneuve-Loubet que les ambassadeurs du tri ont déployé cette méthode innovante de sensibilisation.

**Bilan de l'expérimentation** : 10 000 foyers (13 000 depuis 2015) ainsi que différents bailleurs et gardiens se sont engagés à augmenter sensiblement la qualité du tri.

LES CONFÉRENCES  
TOUT PUBLIC

En 2016, plusieurs conférences ont été animées à destination de nombreuses entreprises de Sophia Antipolis ainsi que des groupes de jeunes en réinsertion.

Au total, 250 personnes ont pu bénéficier de l'installation du tri avec une meilleure connaissance sur les déchets et le tri.

ÉVÉNEMENTIEL

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et éco-festivals, l'équipe des ambassadeurs est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation, ainsi que pour la mise en place de dispositifs pour la collecte sélective.

En 2016, les ambassadeurs du tri ont pu participer activement au Jazz à Juan, aux Nuits Carrées ainsi qu'à différentes manifestations communales et associatives.

L'équipe est également présente sur les manifestations sportives comme le triathlon à Antibes, le marathon Nice-Cannes ou encore l'Iron Man de Nice. Une présence sur tout type d'évènements permet de sensibiliser les petits comme les grands. Au total, près de 2000 personnes ont été sensibilisées lors de ces évènements.



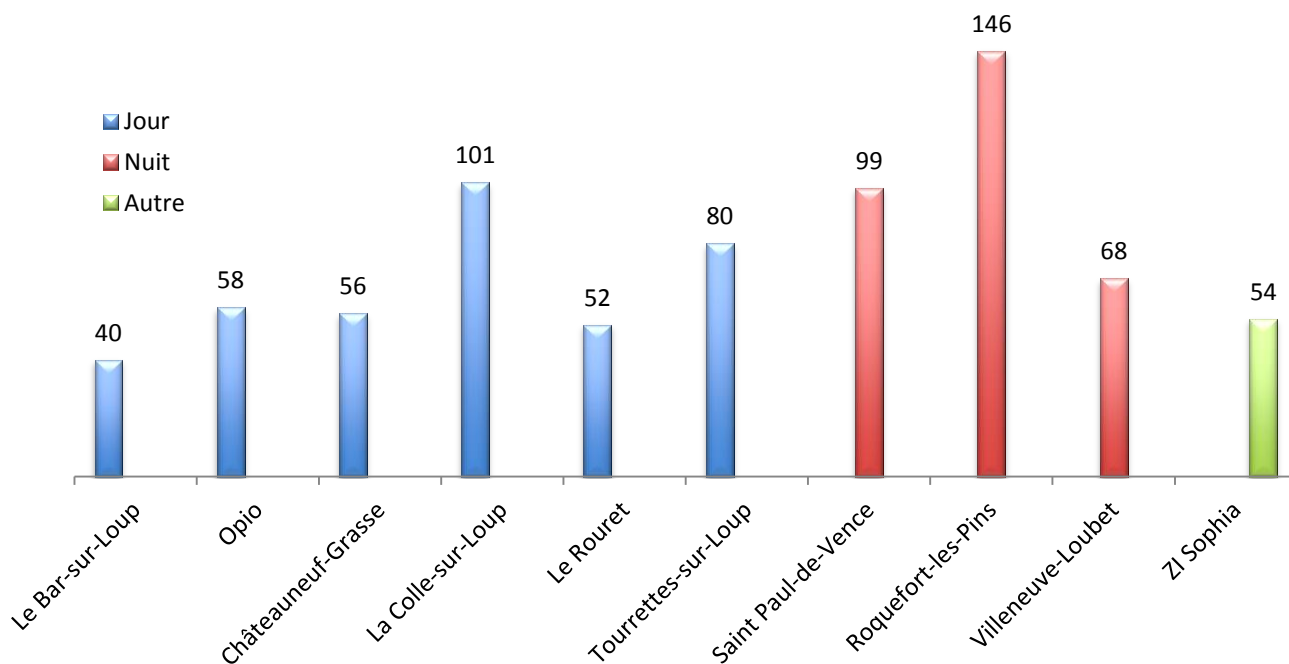
# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Contrôle qualité prestataire collecte

Les contrôleurs ont un rôle de prévention et de surveillance de la qualité du service rendu. Leur travail se décompose en plusieurs points :

- Veiller à la bonne exécution et à la qualité des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés conformément au règlement de collecte
- Proposer des améliorations nécessaires au bon déroulement de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Veiller à la satisfaction des usagers
- Assurer la transversalité entre les différents intervenants (prestataires privés et différentes unités du service de gestion des déchets de la CASA)
- Assurer le suivi des contenants, procéder au remplacement des bacs défectueux
- Gérer les doléances téléphoniques des administrés ou donner les éléments de réponse à apporter à la Direction
- Préparer les plannings des prestataires de collecte

**Nombre de contrôles des prestataires de collecte par secteur**



En 2016, l'unité de contrôle qualité des prestataires de collecte totalise 754 interventions réparties comme suit : 387 interventions sur les communes collectées de jour ; 313 interventions sur celles collectées de nuit ; 54 interventions sur le parc Sophia Antipolis et la zone Saint-Bernard à Vallauris (ZI Sophia).



# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Médiation - contrôle qualité régie

Les contrôleurs régie ont un rôle de médiation, de prévention et de surveillance de la qualité du service rendu. Leur travail se décompose en plusieurs points :

- Veiller à la bonne exécution et à la qualité de la collecte en régie des déchets ménagers et assimilés conformément au règlement de collecte
- Proposer des améliorations nécessaires au bon déroulement de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Veiller à la satisfaction des usagers
- Assurer la transversalité entre les différents intervenants (services techniques et environnements des communes, populations, ainsi que différentes unités du service de gestion des déchets de la CASA)
- Gérer les doléances téléphoniques des administrés ou donner les éléments de réponse à apporter à la Direction
- Rédiger des avis d'information à destination des administrés
- Effectuer des relevés de dépôts sauvages ainsi que des contrôles conjoints avec la Police Municipale ou les services de proximité
- Participer à des réunions d'assistance avec les services de proximité, les Elus, les Comités de quartier, et les administrés

En régie, pour les communes d'Antibes, Vallauris, Biot, Valbonne et Golf-Juan, les différentes interventions se déclinent comme telles :

- ✓ Rédaction de 39 avis d'information à destination des usagers
- ✓ Des contrôles mensuels sur la commune de Valbonne, 3 contrôles sur Biot ainsi que 13 contrôles conjoints sur Antibes
- ✓ 16 retraits de Points de Regroupement (PR)
- ✓ 2283 relevés de dépôts sauvages sur l'ensemble de ces communes
- ✓ Clôture de 12 interventions liées à des doléances d'usagers



# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Prévention et éco-responsabilité

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus de tri, optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets. En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri, une augmentation de la qualité du tri et, donc, une réduction des refus de collecte.

### Le compostage domestique

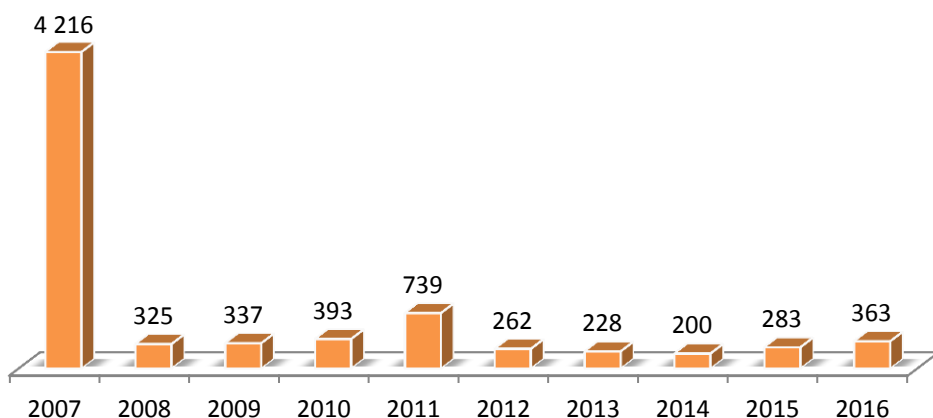


#### 30% des déchets ménagers sont compostables !

Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2016, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- ✓ La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage,
- ✓ La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- ✓ La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

#### Nombre de composteurs livrés



Soit 7 346  
composteurs  
individuels  
distribués en 10  
ans

Estimation :

D'après l'ADEME, un habitant crée 40 kg de biodéchets par an, soit une moyenne de 100 kg par foyer par an et donc par composteur :

$100 \text{ kg} \times 7\,346 \text{ composteurs} = 735\text{T/an}$  de biodéchets détournés.



# Partie 3 :

## PRÉVENTION ET COMMUNICATION

### Accès à l'information et réponse téléphonique

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2016 dont notamment :

- ✓ Affiches pour locaux à poubelle mises à disposition des habitants et des bailleurs,
- ✓ Fiches pratiques avec l'extension des consignes de tri, flyers pour la collecte du verre diffusés par les ambassadeurs du tri et mis à disposition dans les lieux publics.



De plus, une plateforme téléphonique composée de 3 agents est joignable au numéro unique 04 92 19 75 00. Il s'agit de répondre aux demandes liées à la collecte et à l'enlèvement des encombrants.

Une adresse mail est également dédiée à la Direction afin de centraliser les demandes : [envinet@agglo-casa.fr](mailto:envinet@agglo-casa.fr).

En 2016, une centrale téléphonique informatique a été mise en place afin d'améliorer le suivi des appels. Cette centrale permet notamment, aux opérateurs de visualiser le temps d'attente, le nombre d'appels, d'analyser l'objet de la demande mais aussi d'informer l'utilisateur du temps d'attente estimé.

L'analyse de ces données permet l'optimisation du temps des agents dédiés à la réception téléphonique, et ainsi, la prise en charge d'autres tâches administratives de la Direction.





# Partie 4 :

## **INDICATEURS TECHNIQUES**





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie contre 9 en prestation. Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

Un niveau  
de service  
adapté au  
territoire

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

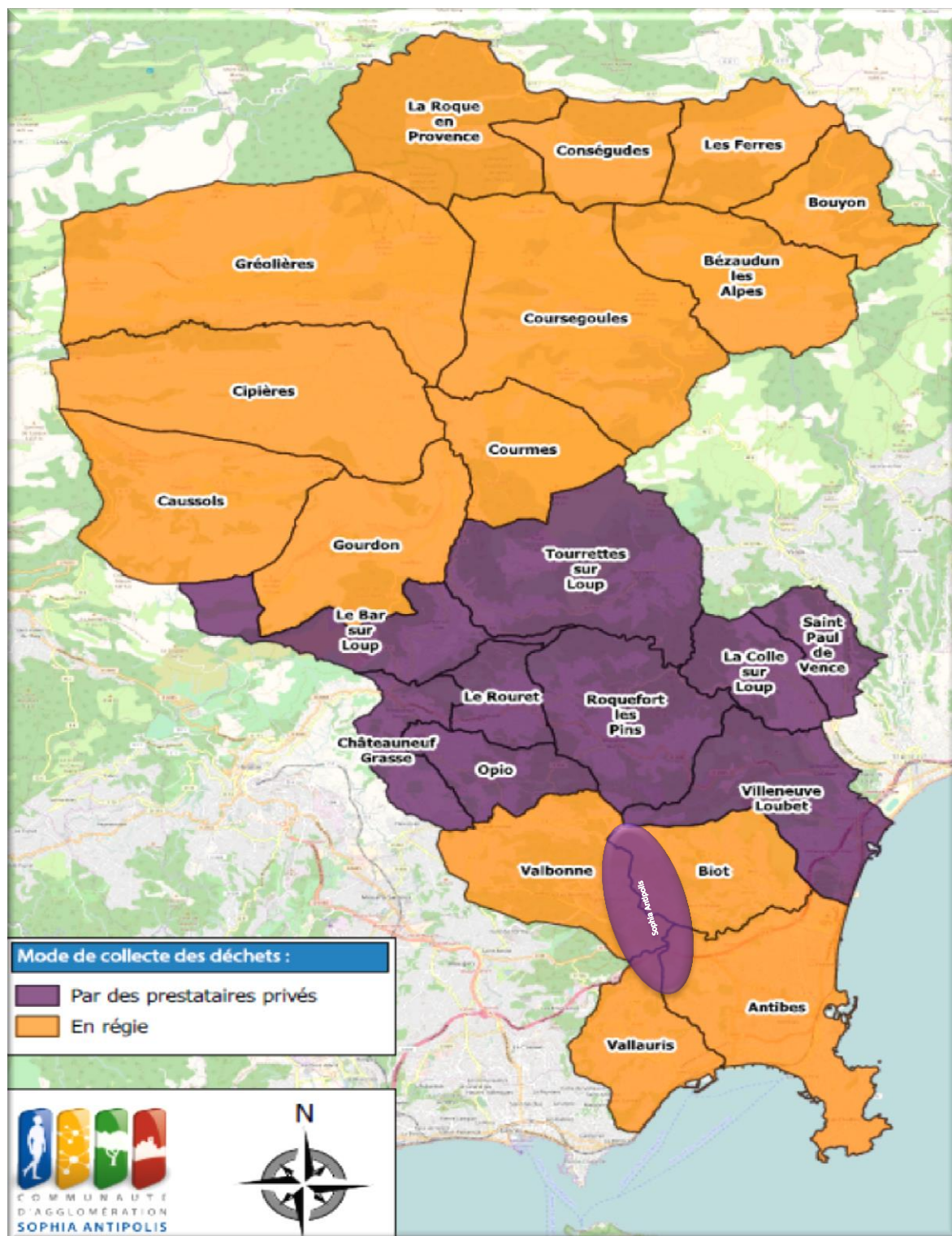
Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur [www.envinet.fr](http://www.envinet.fr)

Certains services spécifiques sont proposés comme la collecte des huiles de friture des restaurateurs, des collectes à des horaires précis pour les lieux de production importante ou la collecte du verre des restaurateurs du Vieil Antibes.

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

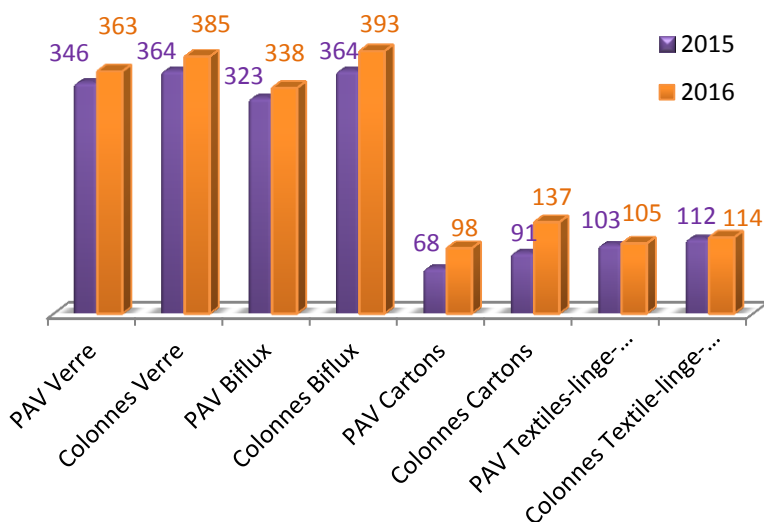
## Organisation générale de la collecte

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 4 flux : verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2016, le dispositif des PAV communautaires est de 452 PAV, relevés par nos prestataires et répartis comme suit :

Apport volontaire	Nombre de PAV	Nombre de colonnes	Densité
Verre	363	385	1 colonne pour 467 habitants
EMR + JRM	338	393	1 colonne pour 458 habitants
Carton	98	137	Concerne les entreprises uniquement
Textile-linge-chaussures	105	114	1 colonne pour 1 578 habitants

### Comparaison 2015/2016



Le nombre de PAV et celui des colonnes est en hausse et concerne les 4 flux.

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Au total en 2016, 3 376 bacs ont été livrés sur l'ensemble du territoire.





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Commune	COLLECTE EN PAP						COLLECTE EN PAV			
	OM	CS (Biflux)	Cartons	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C4 à C7	C1	ZI des Trois Moulins uniquement	3x/ semaine Vieil Antibes	C6					
Le Bar-sur-Loup	C3 à C6	C1			C1	*				
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5 à C1			C1					
Biot	C2 à C7	C1			C5					
Bouyon	C2	C0,5 à C1			C1					
Caussols	C2	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Cipières	C2	C0,5 à C1			C1					
Châteauneuf de Grasse	C3 à C6	C1			C1	*				
La Colle-sur-Loup	C3 à C6	C1		C0,5	C2	*				
Conségudes	C2	C0,5 à C1			C1					
Courmes	C2	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Coursegoules	C2	C0,5 à C1			C1					
Les Ferres	C2	C0,5 à C1			C1					
Gourdon	C2 à C6	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Gréolières	C2 à C3	C0,5 à C1			C1					
Opio	C3 à C7	C1		C0,5	C1	*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C3	C1		C0,5	C1	*				
La Roque-en-Provence	C2	C0,5 à C1			C1					
Le Rouret	C2 à C3	C1			C1	*				
Saint-Paul de Vence	C3 à C13	C1		C0,5	C1	*				
Tourrettes-sur-Loup	C3 à C7	C1			C1	*				
Valbonne	C4 à C9	C1			C5					
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C14	C1			C6					
Villeneuve-Loubet	C3 à C14	C1	C2 sur la ZI		C3	*				
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C1	Quelques points seulement (C2)							

\* C0,5 de novembre à mars et  
C1 d'avril à octobre

	Pacôme
	Montagn'habits
	Véolia Propreté (PAV)
	Véolia Propreté (PAP)
	Régie
	pas de collecte





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. Voici un comparatif entre 2015 et 2016 des collectes des déchets ménagers et assimilés :

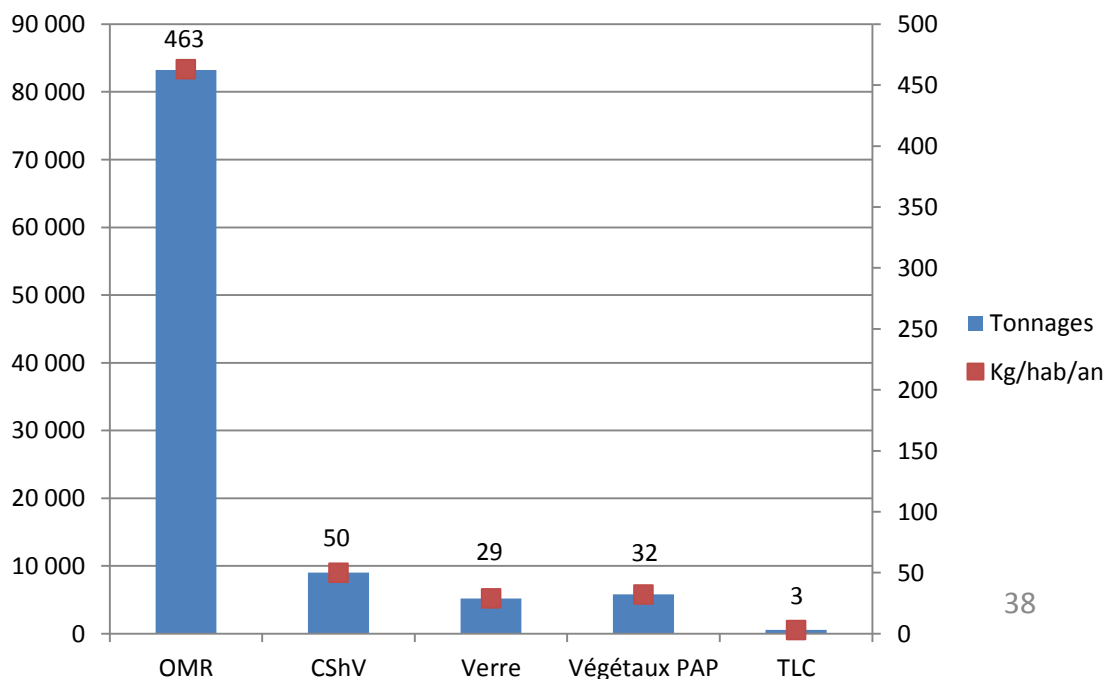
Flux	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Ecart 2015/2016 (tonnes)	Ecart 2015/2016 (%)
OMR	85 474	83 233	-2 241	-2,6
CS + DV en PàP	18 265	19 987	1 722	9,4
DECHETTERIES + Encombrants (Quai de transfert)	66 494	64 263	-2 231	-3,4
TLC	505	538	33	6,5
<b>TOTAL</b>	<b>170 738</b>	<b>168 021</b>	<b>-2 717</b>	<b>-1,6</b>

En 2016, une baisse des OMR de 2 241 tonnes est enregistrée soit 2,6%. Face à cela, la collecte sélective et des déchets verts affichent une augmentation de 1 722 tonnes. Des actions de prévention, l'optimisation de l'aménagement du territoire en PAV (déplacements et nouvelles implantations de bornes), la mise en place de la collecte en porte à porte sur la commune de Tournettes-sur-Loup (notamment pour les végétaux et le biflux), ont permis une amélioration de la qualité du tri et donc un transfert de charge de la collecte des OMR vers la collecte sélective et celle des déchets verts.

Quant à elles, les déchetteries connaissent une diminution des tonnages de 2 231 tonnes. Cet écart pourrait, entre autres, correspondre à l'afflux d'encombrants de 2015 suite aux intempéries de fin d'année représentant 2 837 tonnes. En effet en 2016, le tonnage global est équivalent à celui de 2014 (+ 0,03% seulement). Les TLC progressent également cette année suite à la récente mise en place de cette collecte (2014).

Au total, le tonnage global connaît une diminution de 2 717 t soit 1,6% par rapport à l'année précédente.

## Descriptif tonnages 2016



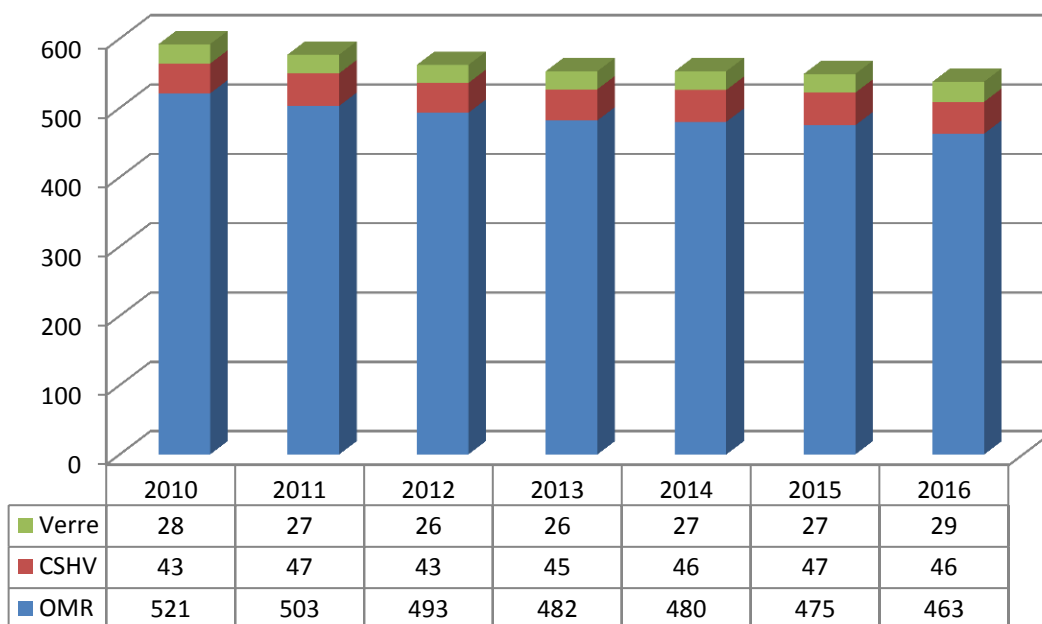




# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

Evolution des flux d'OMA (hors DV en PàP) en kg/hab.



En 2016, une baisse globale des ordures ménagères est avérée depuis 2010. En effet, la quantité des OMR collectés par habitant a diminué de 11,1%

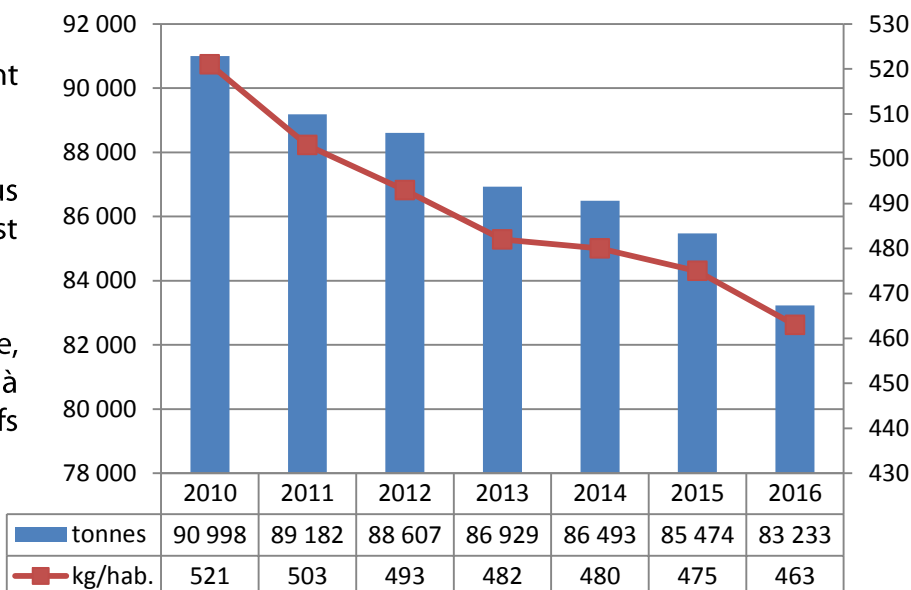
La Collecte Sélective et celle du verre, quant à elles, ont légèrement augmenté de 7% et 3,6% depuis 2010.

### OMR

Sur le flux des OMR, les tonnages sont en baisse de 8,5% depuis 2010.

Comparativement à 2015, une plus forte diminution de 2,6% est constatée en 2016.

Malgré cette diminution significative, la CASA reste consciente des efforts à fournir pour répondre aux objectifs nationaux.





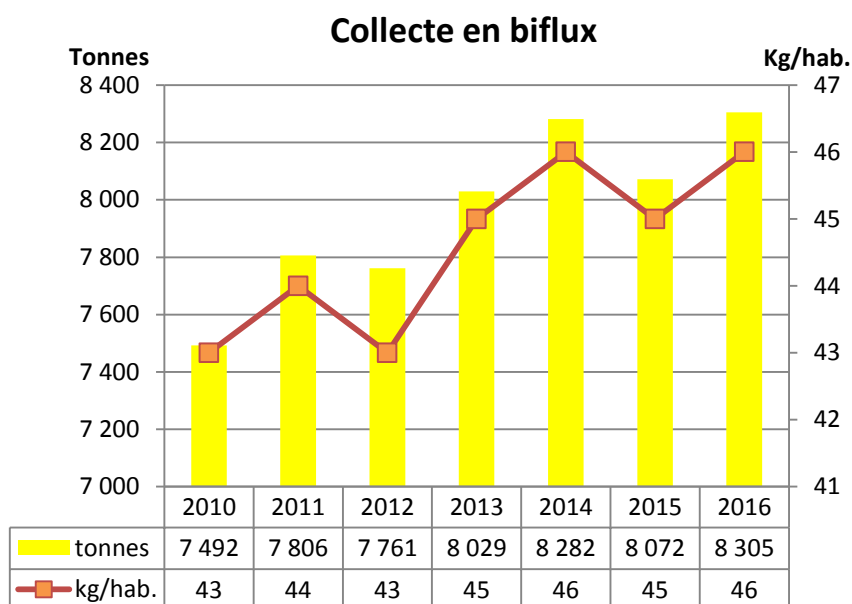
# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte en biflux

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastiques, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets :

- ✓ la sensibilisation
- ✓ la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia
- ✓ le passage en biflux (mélange des emballages avec les journaux/magazines)
- ✓ le passage de la collecte en porte à porte dans plusieurs communes
- ✓ les actions de communication engageante
- ✓ l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de la CASA
- ✓ le réaménagement du territoire en PAV



Le résultat de ces actions se traduit par une augmentation de 10,9% des tonnages de biflux collectés depuis 2010. Cette hausse est encourageante et incite la Direction à poursuivre ses efforts en ce sens.





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des huiles

Une collecte des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

331 établissements collectés ont été recensés et sont répartis sur les communes suivantes :

- Antibes –Juan les Pins
- Valbonne
- Biot
- Vallauris- Golfe Juan

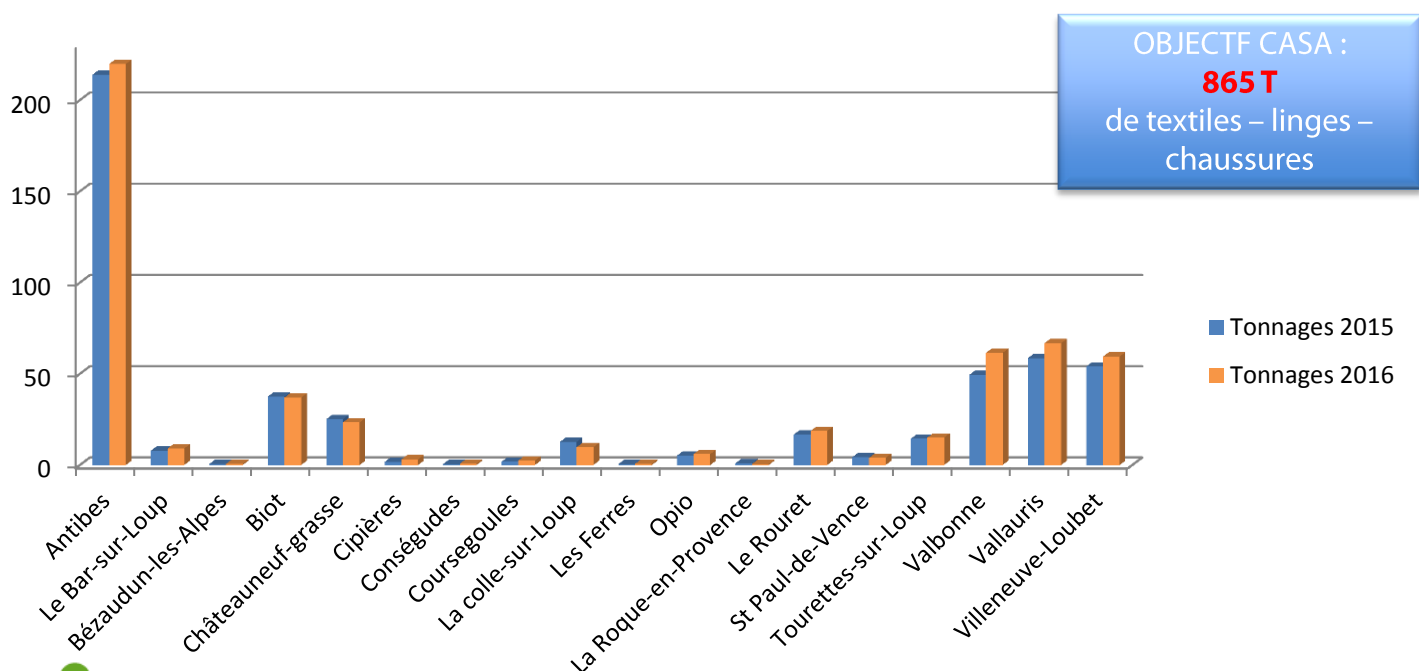
En 2016, 60 tonnes d'huile ont été collectées. Ces tonnages sont relativement constants depuis 2014 car la tournée est arrivée à saturation de sa capacité collectée.

Le véhicule de collecte des huiles sera remplacé dès janvier 2017 par un véhicule spécialement équipé d'une pompe automatique et d'un hayon élévateur dans le but de réduire les risques de Troubles Musculo-squelettiques liés aux gestes et postures de travail.

## Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 114 bornes et 105 PAV ont été installés sur le domaine public de 18 communes depuis 2014. Cette année, **538 tonnes** de vêtements ont été collectées par nos prestataires contre 505 tonnes en 2015, ce qui correspond à une hausse de 6,5%. Malgré cette augmentation, l'objectif de 865 tonnes par an n'est pas encore atteint.

Tonnages par commune



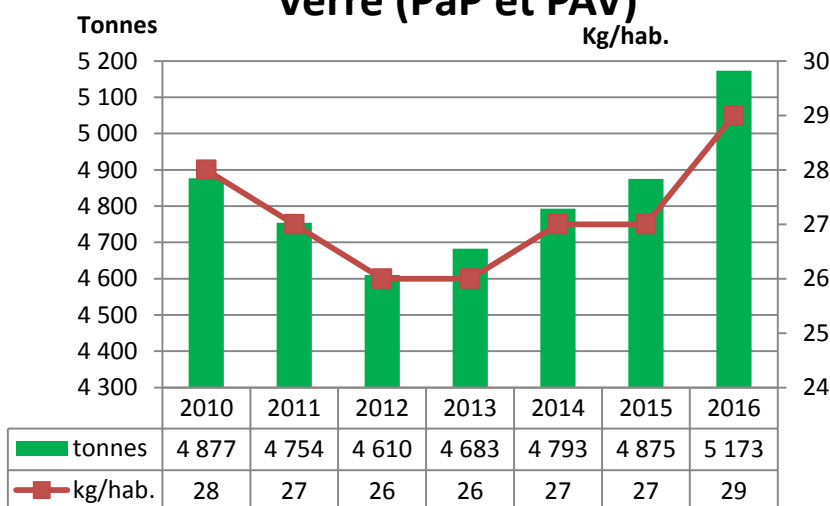


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte du verre

Concernant la collecte du verre, il s'avère que les tonnages sont globalement en hausse de 6,1% depuis 2010. Ces derniers étaient pourtant en baisse entre 2010 et 2012 (-5,5%) mais une reprise de 12,2% est observée entre 2012 et 2016.

### Verre (PàP et PAV)



Cette hausse globale est due, d'une part aux multiples sensibilisations et information du public réalisées par le personnel de la CASA, par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets, et d'autre part à la participation des professionnels par le biais de la mise en œuvre d'une collecte des cafés/hôtels/restaurants du Vieil Antibes ainsi que, plus récemment, la collecte en porte à porte sur les secteurs Biot Village et Villeneuve-Loubet Marina.

Quant à elle, l'augmentation flagrante des tonnages depuis 2015 fait sûrement suite au plan d'amélioration de la collecte du verre mené avec Eco-Emballages. En effet, depuis 2016, une campagne de communication sur la collecte a été lancée et un réaménagement des PAV sur l'ensemble du territoire a été effectué permettant ainsi une reprise des tonnages.



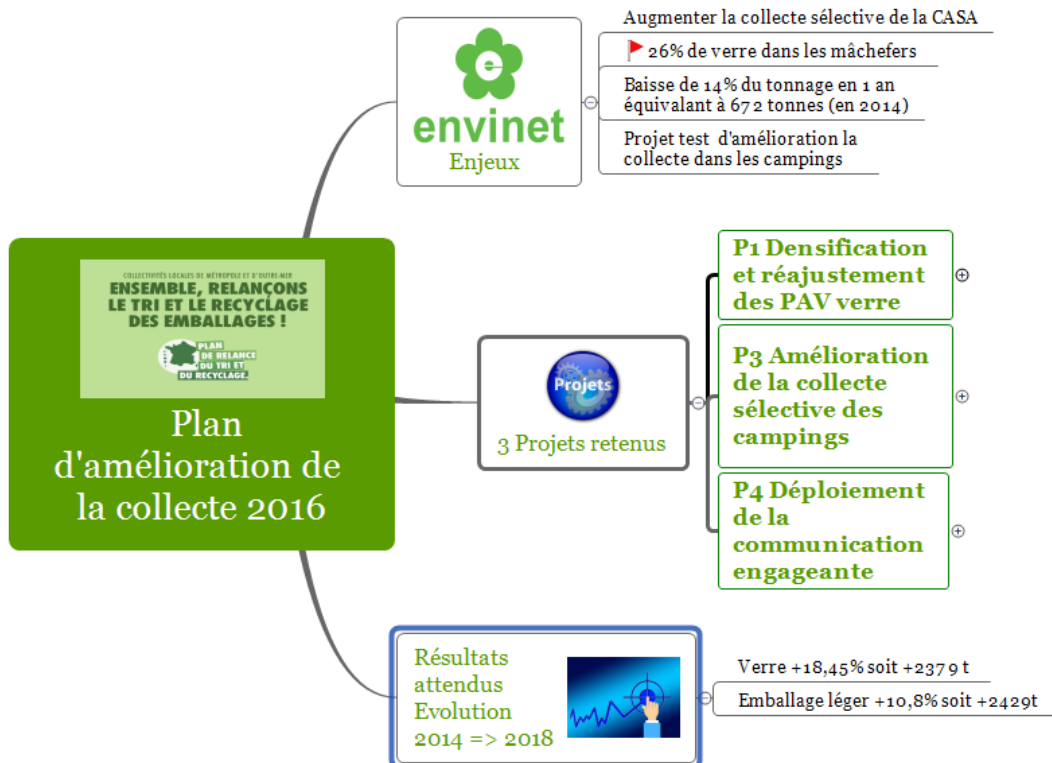


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## ZOOM sur le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC)

Le PAC vise à améliorer les performances du tri et a été lancé en 2015 suite à l'appel à projet d'Eco-Emballages. Il se divise en 3 projets :

- ✓ **Densification et réajustement des PAV Verre** : avec le **déplacement de 60 PAV** et l'implantation de **29 nouvelles bornes**  
=> **Bilan** : une hausse des tonnages de verre collectés de **6,1%** depuis 2015
- ✓ **Amélioration de la collecte sélective des campings** : un accompagnement auprès de 5 campings dans la mise en place du tri se traduisant par la dotation en **bacs, sacs de pré-collecte et composteurs** ainsi que par la mise en place de la **signalétique associée**  
=> **Bilan** : estimation de **5 000 visiteurs sensibilisés**, dont 3 500 durant la saison estivale 2016
- ✓ **Déploiement de la communication engageante** : expérimentation lancée en 2015 sur la commune de Vallauris uniquement puis déployée sur l'habitat vertical sur l'ensemble du territoire (bailleurs sociaux et copropriétés de plus de 50 logements)  
=> **Bilan** : **13 000 foyers** se sont engagés à améliorer la qualité du tri, dont 10 000 en 2016





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Le réseau des déchetteries

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier, qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte à porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 6 et sont accessibles à tous les habitants du département, avec des conditions d'accès spécifiques selon leur commune de résidence (communes membres de la CASA et autres).



### LES HORAIRES

Antibes  
Du lundi au samedi : 08h00 à 11h45 – 13h00 à 17h00

Bézaudun-les-Alpes  
Les mardis, jeudis et samedis : 08h00 à 12h00

Vallauris  
Du lundi au samedi : 08h30 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle-sur-Loup et Valbonne  
Du lundi au samedi : 08h00 à 11h45 – 14h00 à 17h00

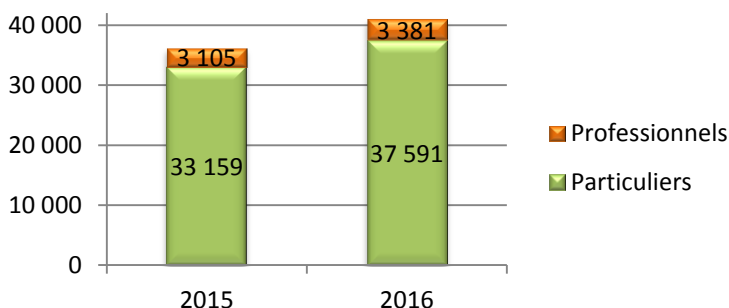
Cipières  
Les mardis, jeudis et samedis : 14h00 - 17h00  
Les mercredis et vendredis : 08h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00



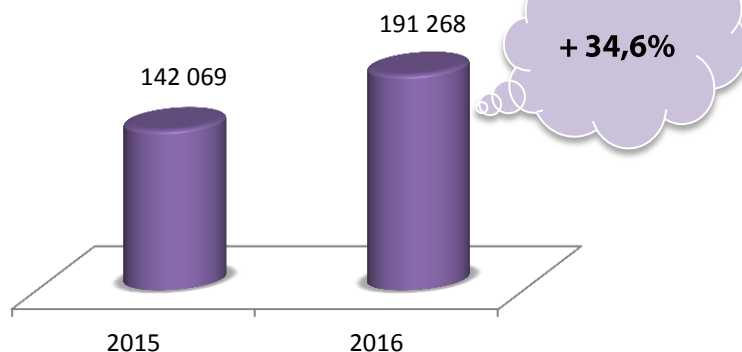


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Comparaison de la répartition des inscrits entre 2015 et 2016



Nombre de passages enregistrés



On note une augmentation de 34,6% des passages enregistrés par rapport à 2015, ce qui représente 49 199 enregistrements en plus. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'inscrits mais aussi par le fait que les passages pour déchets gratuits sont badgés pour les déchetteries de La Colle-sur-Loup et Valbonne depuis 2016. En 2017, tous les passages seront enregistrés dans l'intégralité des déchetteries.

## Nouveau guide des déchetteries

Ce guide publié sous forme d'un livret disponible en déchetterie est également mis en ligne sur le site de la CASA à partir du début d'année 2017.

Il contient toutes les informations relatives à l'utilisation des déchetteries : création du badge d'accès, modalités d'accès au portail internet usager ECOCITO, listes des déchets admis et interdits, plans et horaires d'ouverture des déchetteries, ainsi que d'autres informations utiles.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

**DÉCHETTERIES**  
mode d'emploi  
à la carte

déchets admis et interdits

particulier et professionnel

devenir des déchets

accès et sécurité

envinet

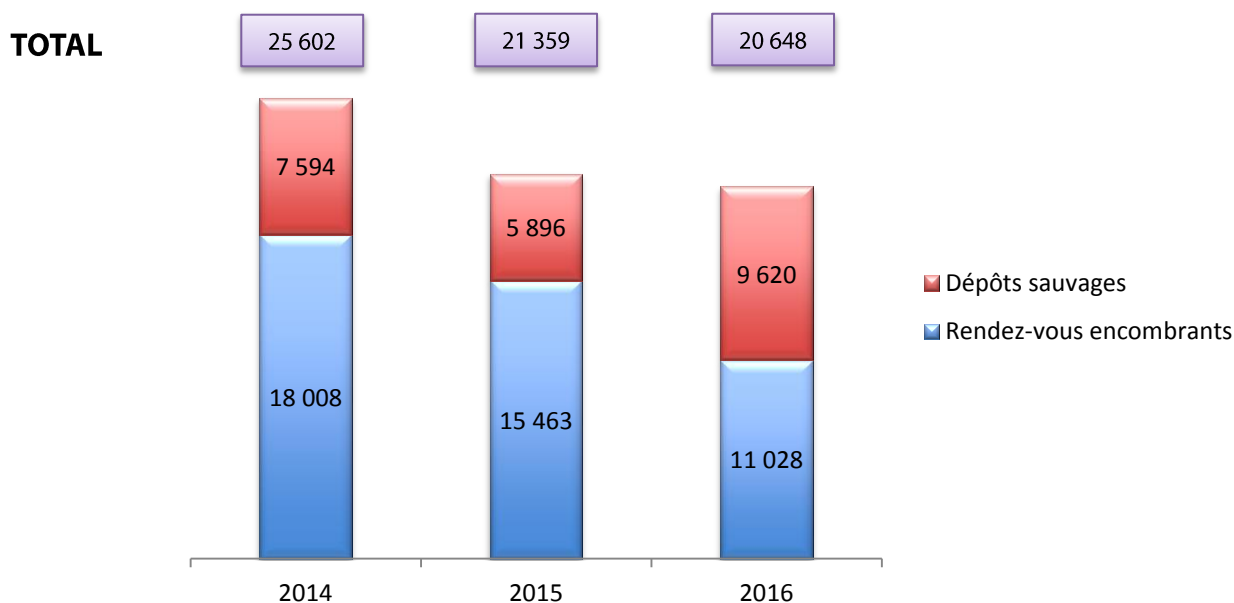
afaq ISO 9001 QUALITÉ AFNOR CERTIFICATION



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Encombrants

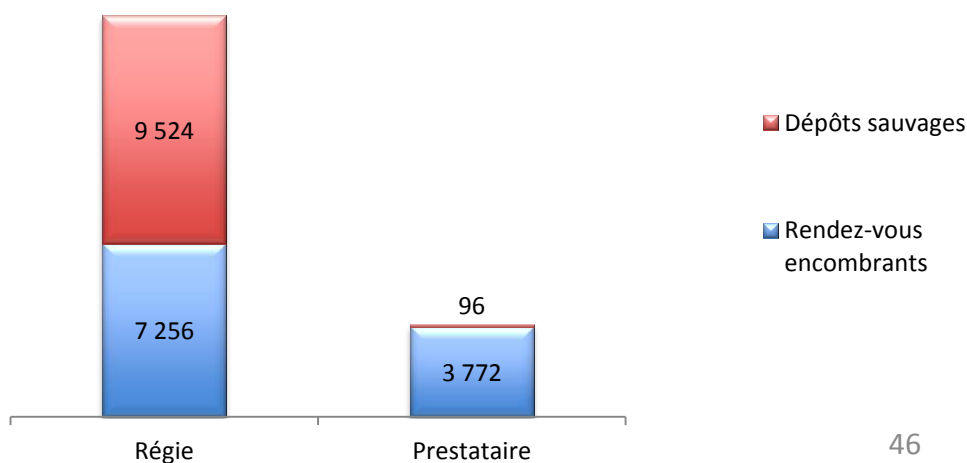
### Evolution globale des enlèvements des encombrants



Depuis 2014, le nombre total des enlèvements de déchets encombrants (rendez-vous + dépôts sauvages) est en baisse de 19,4%. Cette tendance se confirme sur l'évolution du nombre de rendez-vous mais celui des dépôts sauvages a, quant à lui, augmenté brusquement de 63,1% entre 2015 et 2016.

En 2016, l'augmentation des dépôts sauvages est telle qu'elle représente la plus grande part des enlèvements pour la régie. Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car certains dépôts sont résorbés suite aux passages de véhicules CASA sur le terrain.

### Répartition des enlèvements en 2016





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

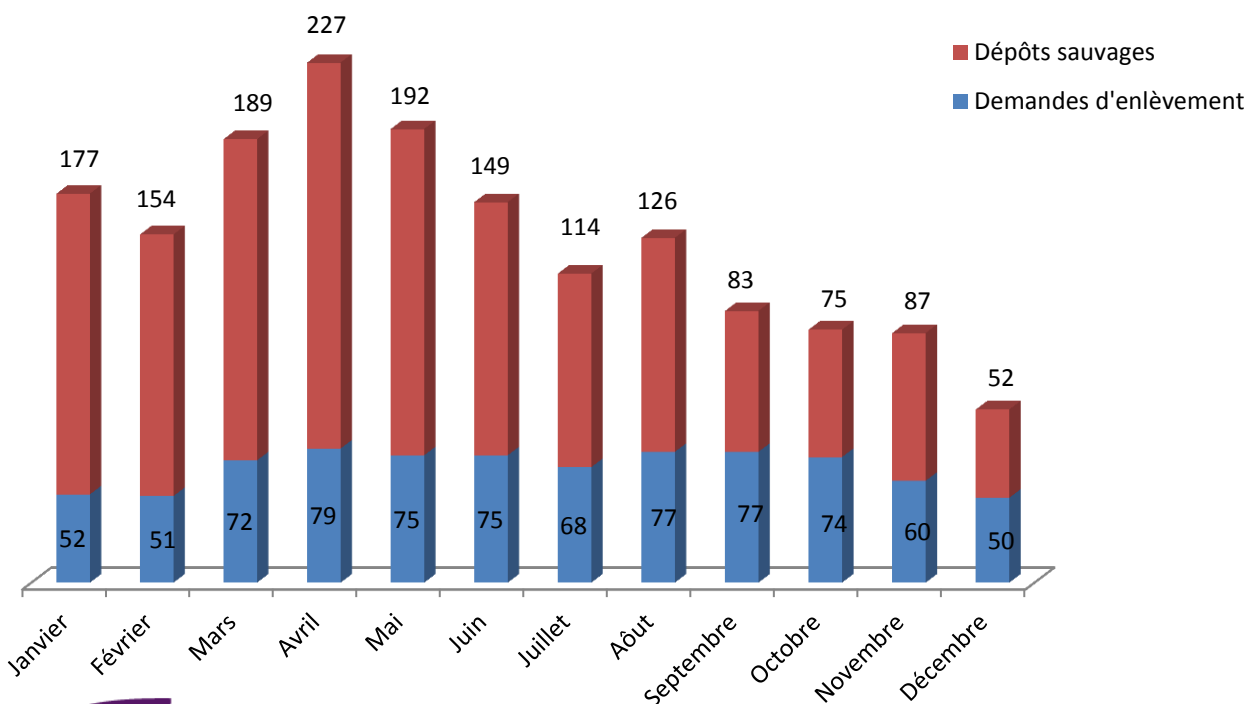
## ZOOM sur la lutte contre les dépôts sauvages à Biot

En 2016, les actions suivantes ont été menées afin de réduire le nombre de dépôts sauvages sur la commune de Biot :

- ✓ Suppression de points de regroupement générant des dépôts sauvages du fait de leur exposition au profit d'une collecte en porte à porte
- ✓ Simplification de la verbalisation des incivilités liées aux déchets par la Police Municipale grâce au décret du 25 mars 2015
- ✓ Installation d'une caméra nomade afin de dissuader les usagers

Depuis la mise en place de ces actions, on peut observer une diminution globale de 70,2% des dépôts sauvages de janvier à décembre 2016.

### Evolution annuelle de la répartition du nombre de demandes d'enlèvements et de dépôts sauvages pour la commune de Biot





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

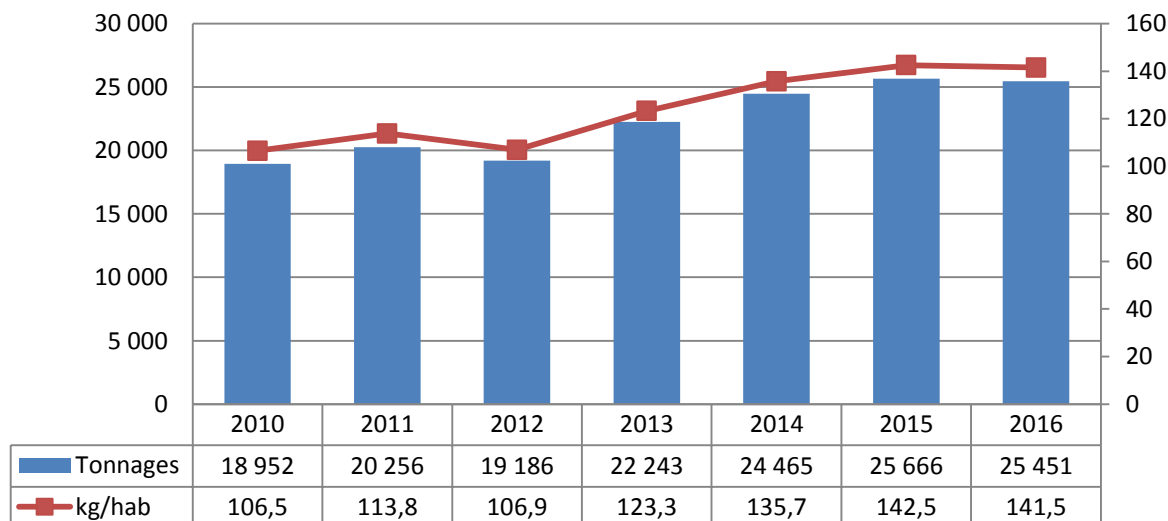
## La plateforme de compostage

La plateforme de compostage, exploitée par VEOLIA, est située dans la ZI de Carros. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol.

En 2016, 25 452 tonnes de végétaux ont été apportées sur l'aire de compostage puis valorisées comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Paillage</b>	34,05%	38,2%	27%	29,85%	30%
<b>Amendement</b>	26,17%				
<b>Compost</b>	27,17%	58,19%	68%	65,8%	65,5%
<b>Combustibles</b>	9,85%	3,03%	3%	3,05%	3%
<b>Refus</b>	2,76%	0,76%	2%	1,3%	1,5%

Evolution des tonnages



Une augmentation de 6 499 tonnes, soit 34,3%, de végétaux collectés est avérée depuis 2010.

Entre 2015 et 2016, une très faible régression des tonnages de 0,8% est constatée malgré un changement de collecte sur plusieurs communes et le passage en porte à porte sur la commune de Tournettes-sur-Loup. La Direction devra être vigilante sur les tonnages de 2017.



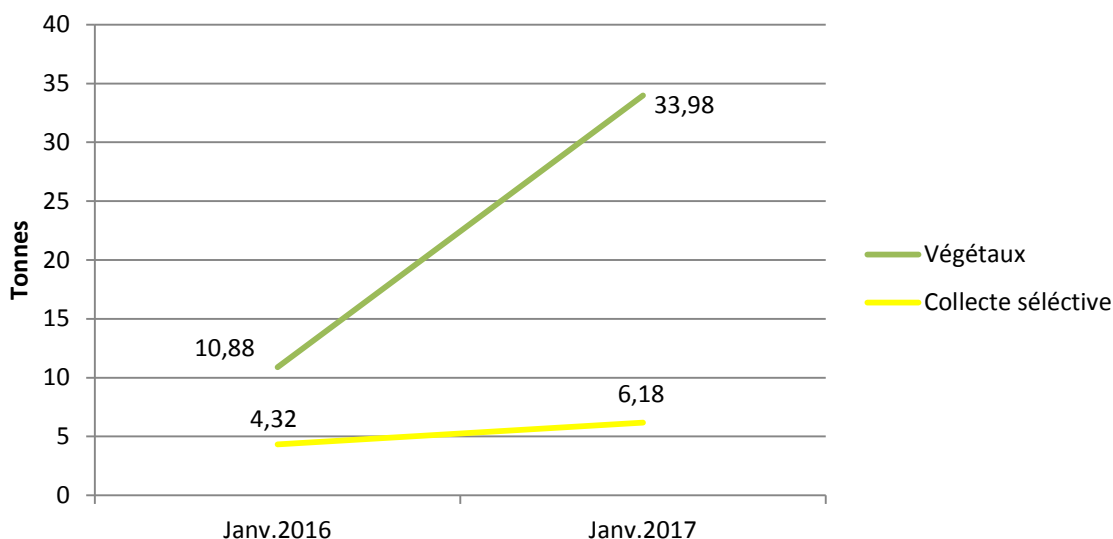
# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES



## ZOOM sur le passage en porte à porte de Tourrettes-sur-Loup

La commune de Tourrettes-sur-Loup a pu bénéficier de la mise en place de la collecte en porte à porte depuis février 2016. Pour ce faire, 80 points de regroupement ont été supprimés et 1 146 foyers se sont vus attribuer un bac d'ordures ménagères, un bac de tri et deux bacs végétaux. Au total, la CASA a pu délivrer 4 584 bacs en 14 semaines.

Tonnage pour les déchets verts et déchets recyclables



Le passage en porte à porte a eu plusieurs effets à l'échelle de la commune :

- ✓ Amélioration de la qualité du tri : **baisse de 6% du taux de refus** lors des caractérisations
- ✓ **Augmentation de 1,86 tonnes de déchets recyclables**
- ✓ **Forte augmentation de 23,1 tonnes de déchets verts**
- ✓ **Diminution des dépôts sauvages**
- ✓ Effets positifs sur l'environnement : **diminution du brûlage des végétaux** et **réduction des émissions de gaz à effet de serre** liée à la diminution des fréquences de collecte

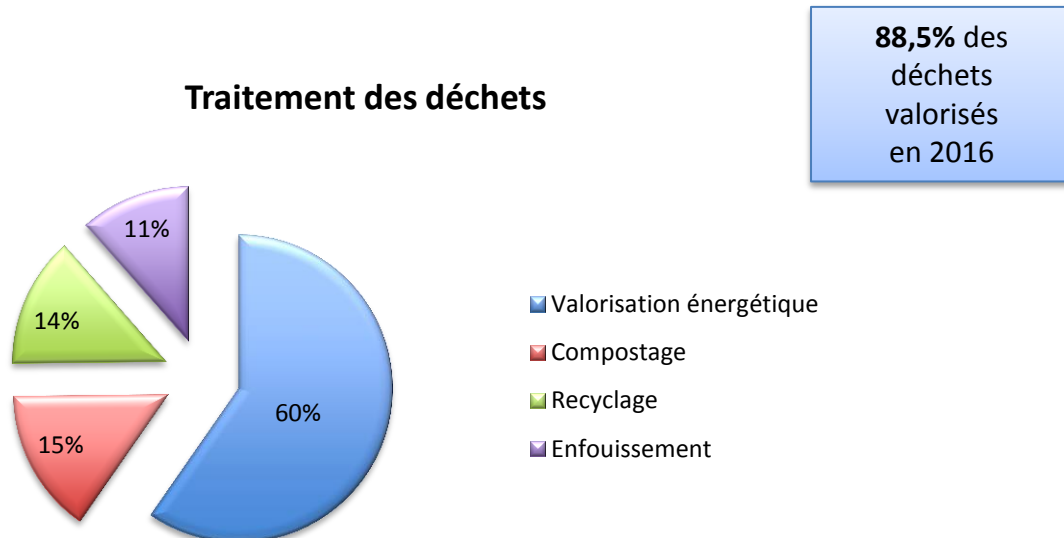


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Valorisation des déchets

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoules-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

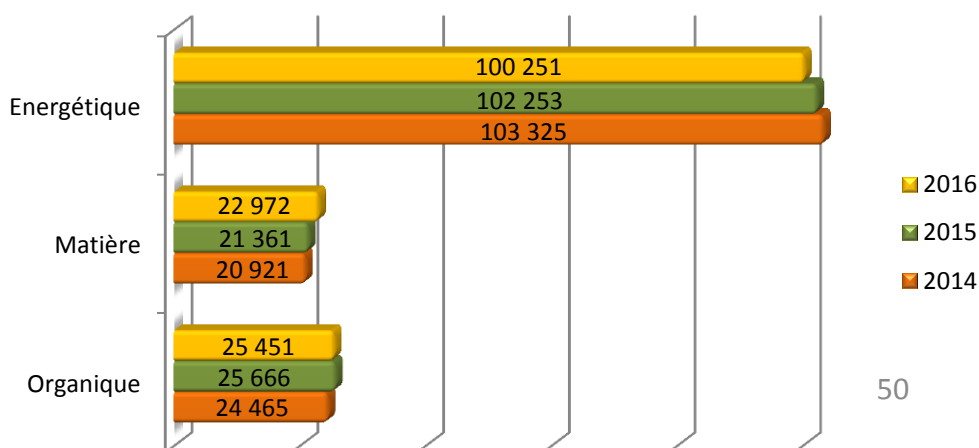
Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.



Au total en 2016, 88,5% des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- Par la production d'énergie : la valorisation énergétique
- Par le recyclage : la valorisation matière
- Par le compostage : la valorisation organique

### Répartition de la valorisation par type (en tonnes)







# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## L'unité de valorisation énergétique



Mise en service en 1970, le SIDOM (devenu UNIVALOM par la suite) s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux exigences règlementaires en vigueur, voire de les devancer. C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaires en 2003. L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VALOMED dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de ce CPPP que d'importants travaux ont été effectués sur le site, notamment pour permettre de retrouver la capacité d'origine (deux lignes de 9T/heure), convertir l'énergie dégagée par la combustion des déchets en énergie électrique (production de 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers), mettre en place un dispositif de traitement des fumées permettant d'obtenir des taux de dioxines et une concentration en oxyde d'azote inférieurs aux normes européennes.

## Le centre de tri



Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SMED (PAPREC) est le point de convergence des collectes sélectives des 24 communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est à la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Le devenir de nos déchets



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.



Le PEHD majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.



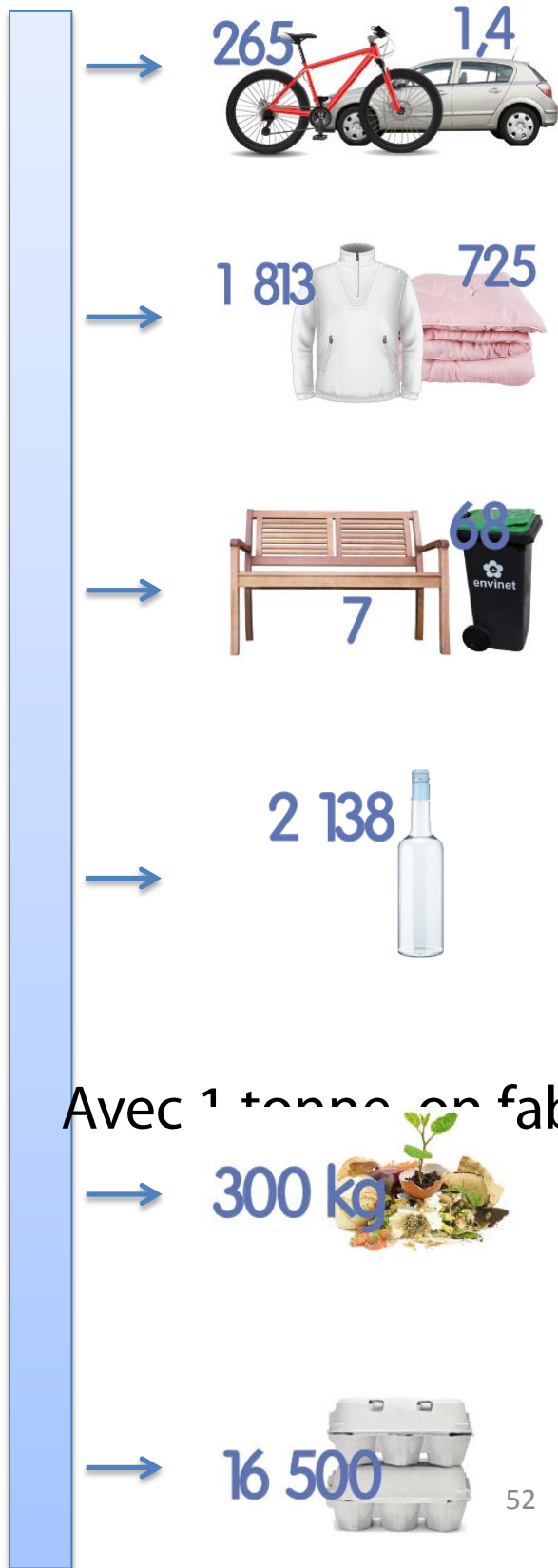
Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur.



Les végétaux sont transportés vers un centre de compostage. Là ils sont broyés, triés, puis mis en tas et arrosés jusqu'à leur transformation en compost de qualité.



Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.



# Partie 5 :

## INDICATEURS FINANCIERS





# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 78% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, ainsi que toutes les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte sélective sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, ainsi que les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchetteries.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

En 2016, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 22% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte. Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.



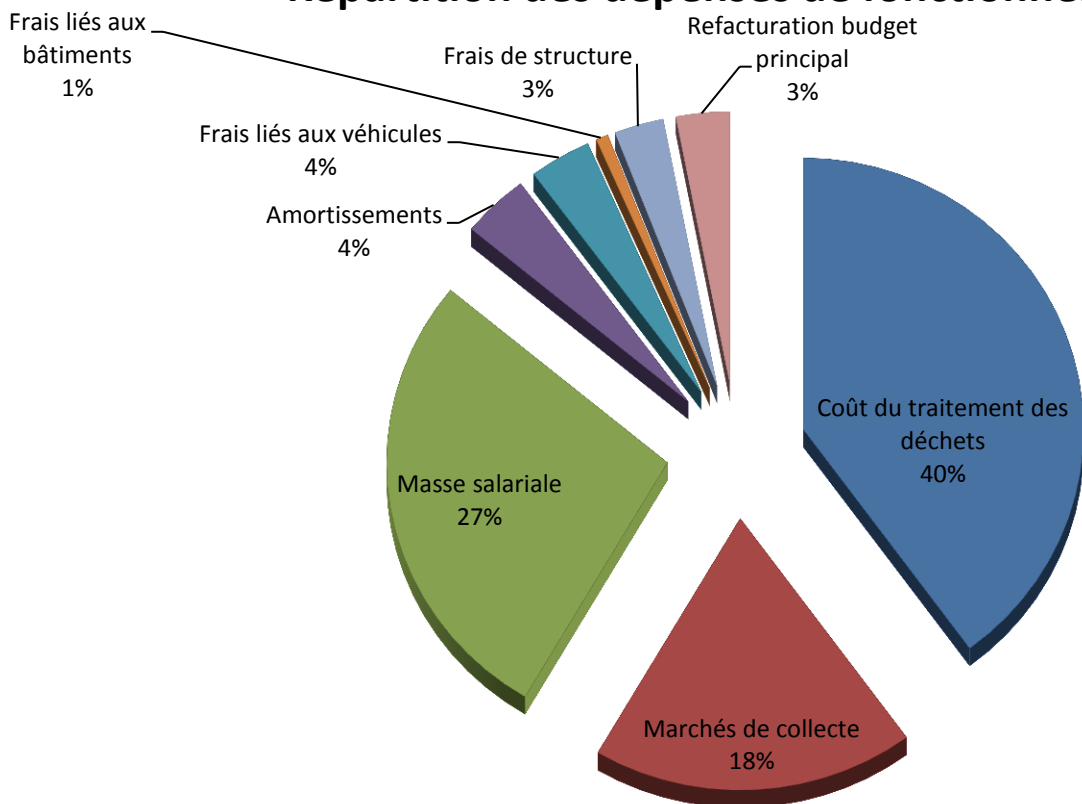
# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

## Compte administratif - Fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 35,6 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

Coût du traitement des déchets	14 203 888,20 €
Marchés de collecte	6 601 147,30 €
Masse salariale	9 783 719,56 €
Amortissements	1 377 586,20 €
Frais liés aux véhicules	1 266 805,72 €
Frais divers techniques	250 185,95 €
Frais de structure et frais généraux	1 009 999,25 €
Refacturation budget principal	1 095 000,00 €

### Répartition des dépenses de fonctionnement



85% des dépenses de fonctionnement sont liées à la collecte et au traitement des déchets.





# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM reste constant en 2016 à 9,5%, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes.



TEOM :  
UN DES TAUX LE PLUS  
FAIBLE DU  
DÉPARTEMENT







# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

## Comptabilité analytique

Une nouvelle matrice de calcul des coûts est réalisée chaque année. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

**Objectif :** identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

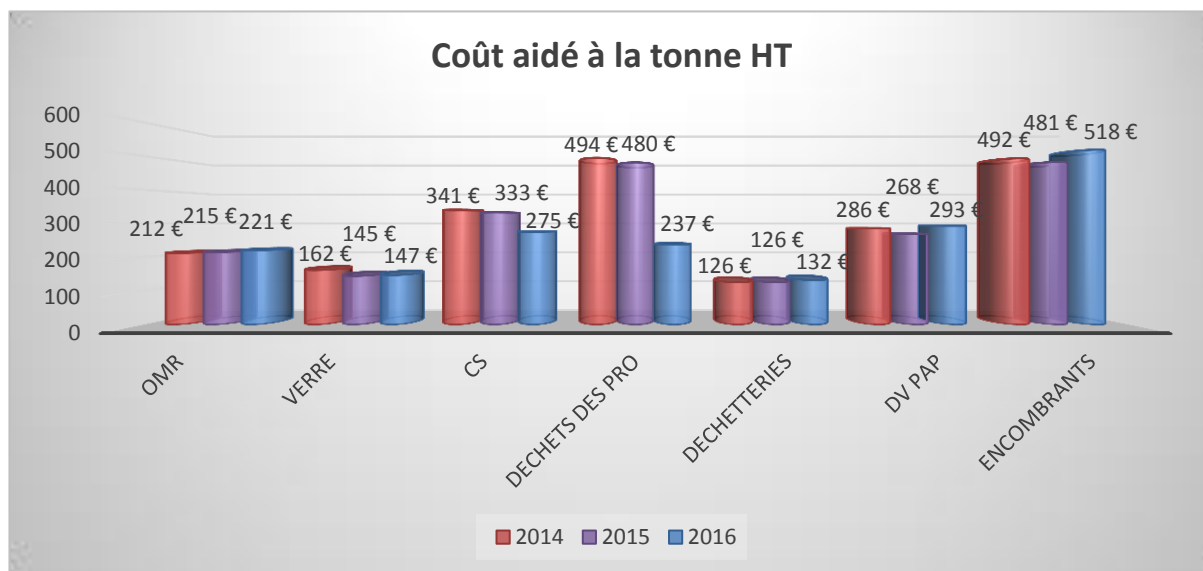
Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

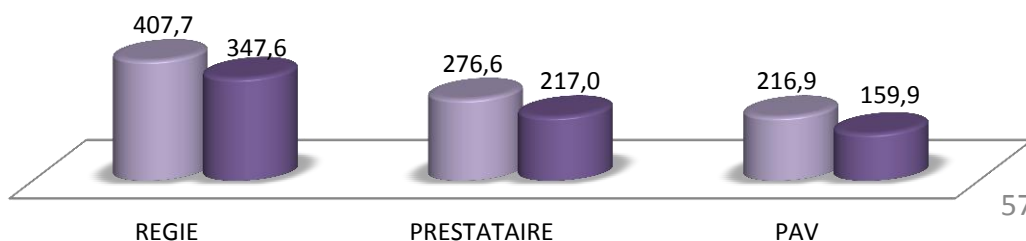
Dès lors, avec la réalisation de la matrice, les coûts par flux deviennent clairs et les leviers d'optimisation sont relevés plus facilement.

## Coût de la compétence

L'analyse de la matrice des coûts nous permet d'identifier précisément le coût à la tonne de chaque type de déchets et de distinguer le coût de revient selon que la collecte est assurée en régie ou par un prestataire.



## 2015/2016 Coûts de la collecte sélective hors verre à la tonne





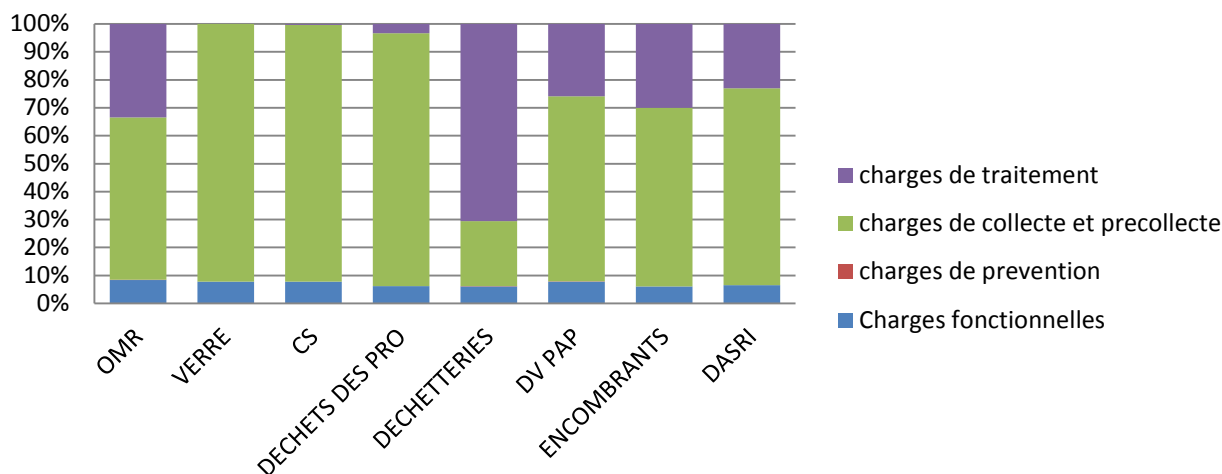
# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

## Répartition des charges

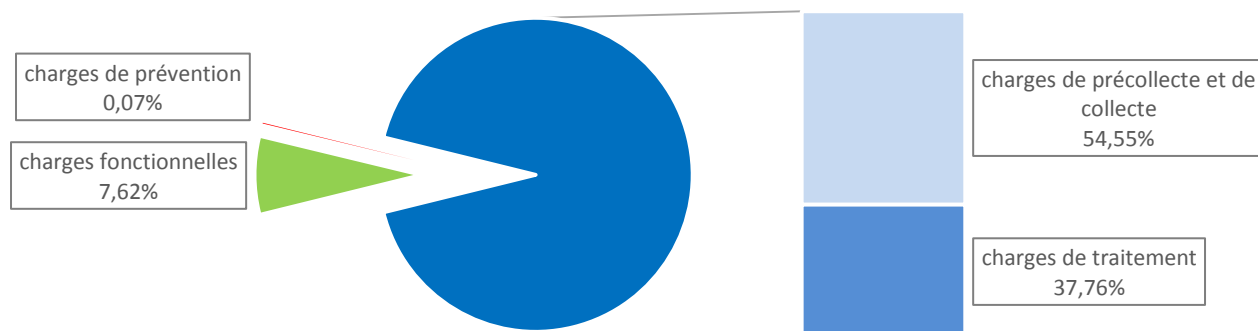
Le graphique ci-dessous présente la répartition des différentes charges par type de déchets. Ces charges de collecte et de pré-collecte sont logiquement moins élevées pour les déchetteries, qui supportent seulement la collecte des encombrants en régie. A l'inverse, le verre ne présente pas de coût de traitement, en raison des recettes encaissées (repreneurs).

D'une façon globale, tous types de déchets confondus, on constate que 92,3% des dépenses sont liées à la collecte et au traitement des déchets, et seulement 7,7% sont des charges fonctionnelles (charges de structure).

**2016 : Répartition des charges par type de déchets**



**Répartition des charges 2016**



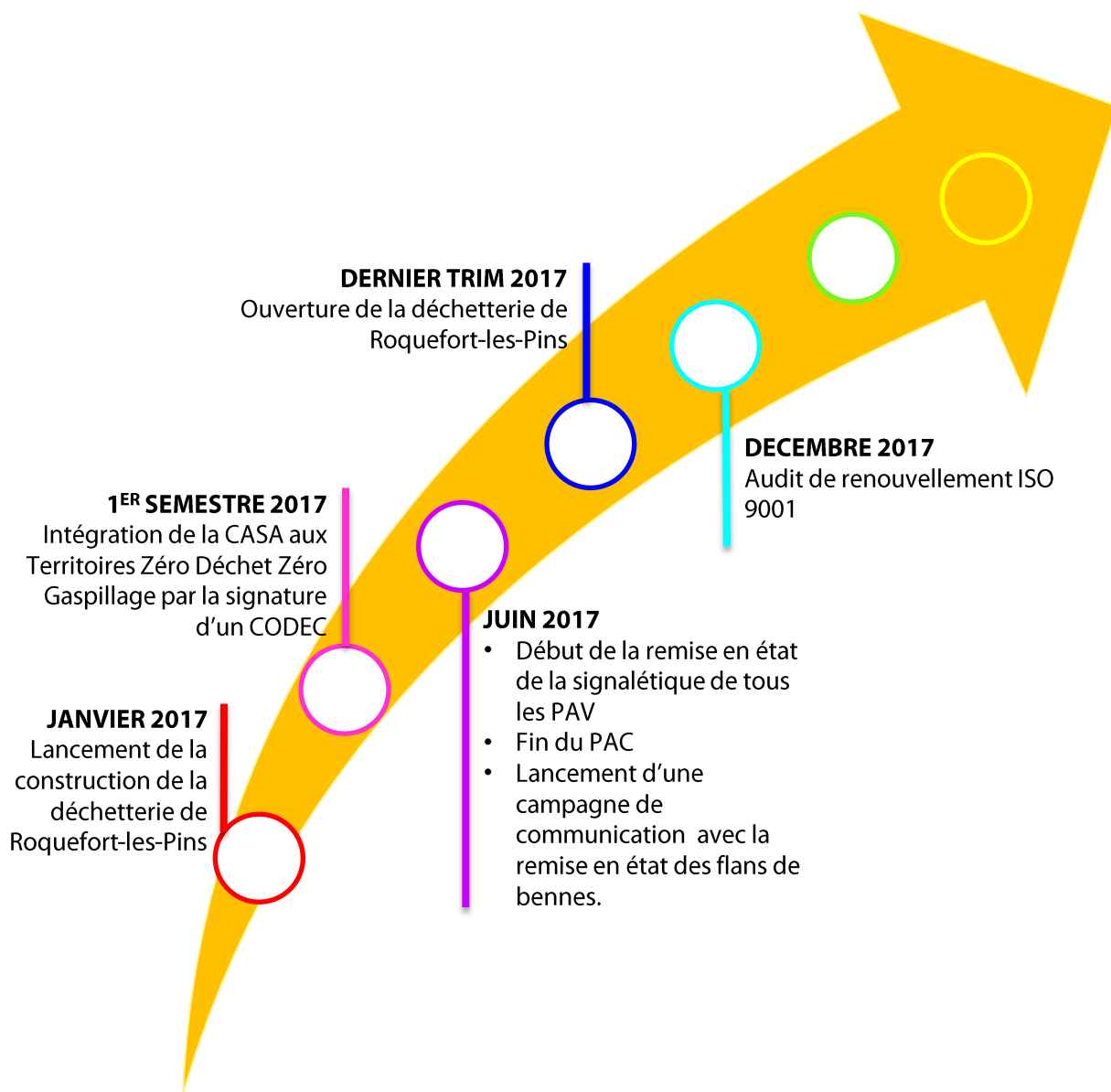
■ charges fonctionnelles   ■ charges de prévention   ■ charges de précollecte et de collecte   ■ charges de traitement

# Partie 6 : **PERSPECTIVES**





# Partie 6 : PERSPECTIVES 2017





# GLOSSAIRE

## C

**Collecte sélective** : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

**CODEC** : étude de préfiguration Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire contenant les lignes directrices à suivre au niveau national afin de pouvoir fixer des objectifs et un plan d'actions sur 3 ans dans le cadre du projet « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Environnement.

## D

**Déchetterie** : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

## E

**Eco-responsabilité** : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

**Écobuage** : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

## N

**Norme Euro 6** : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

## O

**OMR** : il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

## P

**Plateforme de compostage** : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.



# GLOSSAIRE

## S

**Système FAP** : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

## T

**TEOM** : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

## U

**Unité de valorisation énergétique** : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

## V

**Valorisation énergétique** : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**Valorisation matière** : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

**Valorisation organique** : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

## ABRÉVIATION

**CNAM** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

**CNARCL** : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

**CODEC** : Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire

**CSHV** : Collecte Sélective hors Verre

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**JRM** : Journaux, Revues, Magazines

**DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux

**PAC** : Plan d'Amélioration de la Collecte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**TLC** : Textiles – Linges – Chaussures

**DV** : Déchets Verts





# RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Veolia, Montagn'habits et Pacôme), ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour mensuellement.



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

